



Assemblée générale

Cinquante et unième session

24^e séance plénière

Lundi 7 octobre 1996, à 10 heures

New York

Documents officiels

Président : M. Razali (Malaisie)

La séance est ouverte à 10 heures.

Point 9 de l'ordre du jour (suite)

Débat général

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Le premier orateur est le Ministre des affaires étrangères et des communautés du Cap-Vert, S. E. M. Amilcar Spencer Lopes. Je lui donne la parole.

M. Lopes (Cap-Vert) (*parle en portugais; interprétation à partir d'un texte anglais fourni par la délégation*) : C'est avec grand plaisir que je vous exprime, Monsieur le Président, mes félicitations à l'occasion de votre élection à la présidence de cette session de l'Assemblée générale. En même temps je voudrais féliciter le pays que vous représentez de façon aussi éminente. Vos qualités remarquables sont le garant d'une présidence compétente, ce qui ne manquera pas de contribuer au succès de nos travaux.

Je tiens également à remercier tout particulièrement votre prédécesseur, M. Freitas do Amaral, de la clairvoyance et de l'engagement dont il a fait preuve à la tête de la cinquantième session historique de l'Assemblée générale, et qui ont indéniablement contribué aux progrès constants des Nations Unies.

Je saisis également cette occasion pour exprimer la plus vive reconnaissance de ma délégation au Secrétaire

général, M. Boutros Boutros-Ghali, pour la vision, l'esprit d'initiative et la détermination qui ont caractérisé ses travaux, dans sa poursuite des nobles objectifs de notre Organisation. C'est avec plaisir que je réaffirme ici l'appui de mon pays à sa réélection.

Le Cap-Vert, petit pays en développement qui est particulièrement touché par la sécheresse et la désertification et qui n'a aucun moyen de défense, a toutes les raisons de fonder de grands espoirs dans le succès des Nations Unies, notamment en ce qui concerne la réalisation des principes et des objectifs de leur Charte, tels que la promotion de la paix et de la sécurité, le développement économique et social, la protection et la défense de l'environnement, les droits de l'homme et le droit international.

Mais les petits pays ne sont pas les seuls qui se tournent avec espoir vers l'ONU. Dans le monde d'aujourd'hui, où les interdépendances augmentent et où la mondialisation s'étend à un nombre croissant de secteurs de l'activité humaine, l'existence et l'oeuvre de notre Organisation deviennent de plus en plus indispensables à toutes les nations du globe.

Les gouvernements sont, en fait, plus clairement conscients de la nécessité de disposer d'instances internationales où, par la conciliation, ils peuvent parvenir à un consensus et décider de politiques, de stratégies et d'actions mondiales qui, de plus en plus, tendent à servir les intérêts de la planète tout entière.

Toutefois, aucune institution, en dehors de l'ONU, n'a la vocation ou la capacité de répondre à ces besoins, vu que, dans une grande mesure, elle est l'architecte de la scène internationale sur laquelle nous sommes aujourd'hui les acteurs.

Sous les auspices de l'ONU de nombreux résultats ont été obtenus dans la recherche de solutions aux problèmes qui affligent l'humanité. Des progrès spectaculaires ont permis aux êtres humains de faire des pas de géant dans les domaines de la science et de la technique. Néanmoins, il reste encore d'énormes difficultés à vaincre pour que les idéaux des fondateurs des Nations Unies puissent triompher sur la terre tout entière.

En réalité, pour de nombreux peuples, la paix demeure un rêve tout comme les promesses de distribution des bénéfices issus de la fin de la guerre froide. La malnutrition, la maladie, l'ignorance, éternelles conséquences du sous-développement, écrasent toujours certaines nations et les empêchent de se développer et de développer leurs potentialités au bénéfice de leur population. De même, dans de nombreux États, les droits de la personne ne sont pas respectés, les femmes sont marginalisées et les enfants sont victimes de mauvais traitements et d'exploitation; dans d'autres pays, les groupes ethniques sont soumis à la persécution et au nettoyage systématique.

Dans le même temps, des situations de tension se généralisent, telles que le trafic des armes et des stupéfiants, l'internationalisation du crime organisé et la recrudescence du terrorisme.

Nous devons garder à l'esprit que de telles situations, tant par leur origine que par leurs conséquences, ne peuvent faire l'objet d'une lutte efficace que si tous les États s'engagent résolument à trouver les moyens d'améliorer la coopération internationale et à mieux utiliser les ressources dans le cadre des Nations Unies.

Le Cap-Vert, du fait de sa proximité du désert du Sahara, est particulièrement touché par les problèmes écologiques et fait face, comme les autres pays du Sahel, à une dégradation continue de l'environnement, qui menace ainsi la survie même de sa population.

Nous ne pouvons donc que saluer l'adoption et l'entrée en vigueur de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en

Afrique, notamment son annexe relative à la mise en oeuvre au niveau régional en Afrique. L'attention accordée à l'Afrique est tout à fait justifiée. Ce continent est certainement le continent le plus gravement touché par la sécheresse et le plus menacé par les avancées de la désertification. L'équilibre écologique du continent africain, qui constitue un quart de la superficie de la planète, est crucial pour la stabilisation de l'environnement dans son ensemble.

C'est pour cette raison que les efforts qui doivent être faits aux fins d'empêcher que le désert ne s'étende doivent être partagés par toute la communauté internationale.

Le Cap-Vert s'est donc engagé, comme d'autres pays, à mettre en place un mécanisme international de nature à faciliter la mise en oeuvre et le financement des projets et programmes de la Convention déjà mentionnée. Nous soulignons, au niveau sous-régional, les mesures louables prises par le Comité permanent inter-États de lutte contre la sécheresse dans le Sahel pour la coordination des efforts pour lutter contre la désertification et la sécheresse.

D'autre part, je voudrais souligner les efforts significatifs faits à cet égard au niveau national par le Cap-Vert. En fait, le programme de reboisement, lancé lors des premières années de l'indépendance de mon pays, se poursuit avec la même vigueur vingt ans plus tard et les résultats sont encourageants. Depuis son lancement, les zones couvertes sont passées de 2 965 à près de 72 510 hectares. Je dois également souligner l'appui important accordé par les partenaires au développement du Cap-Vert sans lesquels il n'aurait pas été possible de maintenir le programme de reboisement comme on le fait aujourd'hui, à la satisfaction de tous.

Malgré les succès du programme et des efforts déployés, mon pays est toujours affecté par les conséquences dévastatrices de la sécheresse. En fait, en raison de l'absence de précipitations en juillet et de leur faiblesse en août et septembre, le Cap-Vert connaît cette année une pénurie de récoltes, ce qui, une fois de plus, a provoqué l'angoisse et le désespoir parmi les agriculteurs de mon pays.

Mon gouvernement va donc être une fois encore contraint de faire un effort auquel il ne s'attendait pas pour faire face aux conséquences de cette situation qui aura un impact négatif sur le processus de développement.

Nous exhortons donc la communauté internationale à se montrer solidaire du peuple et du Gouvernement du Cap-Vert pour permettre au pays de surmonter la crise agricole actuelle et assurer l'emploi dans les zones rurales.

Le monde assiste à l'élargissement de l'écart entre pays industrialisés et pays en développement. La mondialisation de l'économie ainsi que la mise au point de techniques d'information et de communication soulignent les différences existantes. Des politiques restrictives en matière d'immigration, avec l'aggravation du racisme et de la xénophobie, se sont accélérées à un rythme inquiétant.

Les pays en développement quant à eux, et en particulier les pays les moins avancés, doivent faire face aux conséquences d'une croissance démographique accélérée avec des répercussions directes sur l'emploi.

La poursuite du plein emploi devrait constituer la première priorité des politiques sociales et économiques dont le but est de favoriser le développement afin de donner à tous les hommes et toutes les femmes les possibilités d'assurer leurs moyens de subsistance de façon sûre et durable. Malheureusement, la communauté internationale est toujours réticente à assumer ses responsabilités en la matière.

Un lourd fardeau frappe les pays en développement : la tâche de se remettre du retard résultant de l'ordre économique qui ne leur est toujours pas favorable.

Ce fardeau est encore plus lourd compte tenu de la tendance inexorable à la réduction des flux financiers vers les pays les moins avancés, tant dans l'aide publique au développement que dans l'investissement étranger direct.

À cet égard, l'Agenda pour le développement, dont le but est d'appuyer ces pays dans leurs efforts de reprise, devrait exiger d'urgence une coopération internationale pour le développement. Il devrait en même temps réaffirmer que le droit au développement constitue la préoccupation principale de la communauté internationale. L'Agenda pour le développement ne peut être perçu comme un simple énoncé de principes; il doit au contraire être considéré comme un véritable ensemble de buts socio-économiques dans la promotion et la matérialisation desquels l'ONU a un rôle clef à jouer.

En vue de préparer les Nations Unies aux défis qui attendent l'humanité en cette fin de siècle, nous sommes résolus à contribuer à améliorer l'Organisation en encourageant et en entreprenant des réformes tendant à la renforcer et à lui donner les moyens d'agir pour mieux réaliser les buts de la Charte. Il y a eu des négociations longues et complexes sur la réforme et la restructuration des Nations Unies. L'opération qui s'est révélée intense et riche devrait permettre d'adapter les institutions de notre Organisation

aux nouveaux défis que connaît l'humanité en cette fin du siècle.

Nous approchons du moment où des décisions d'une extrême importance pour l'avenir de l'Organisation des Nations Unies devront être prises. Elles devront correspondre, avec un sens de l'équilibre, aux préoccupations des pays grands et petits. Il serait, certes, inacceptable que les réformes aboutissent au maintien des différences qui existent aujourd'hui. Nous appuyons l'idée que la réforme doit refléter les profonds changements qui se sont produits depuis la création de l'Organisation il y a cinquante ans. Toutes les régions du monde doivent être représentées de façon équitable dans les organes de prise de décisions des Nations Unies, en particulier au Conseil de sécurité. À cet égard, nous reconnaissons que l'Afrique doit être dûment représentée, ce qui exige que des pays africains accèdent au statut de membres permanents du Conseil.

Nous avons été témoins des succès, bien que relatifs, obtenus dans les pourparlers difficiles sur le désarmement nucléaire, en particulier la prorogation indéfinie du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, et l'adoption récente par l'Assemblée générale du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires que j'ai eu l'honneur et le plaisir de signer au nom de mon pays le 2 octobre 1996. Nous estimons que ces deux documents constituent une chance historique et un puissant élan pour créer les conditions devant permettre d'envisager avec espoir l'instauration d'un monde exempt de toutes armes nucléaires et débarrassé du cauchemar de leur utilisation. Le processus de désarmement nucléaire devrait donc, à partir de maintenant, retenir une plus grande attention et faire l'objet d'un meilleur suivi.

La signature au Caire, le 11 avril, du Traité de Pelindaba — aboutissement d'efforts conjoints de l'Organisation de l'unité africaine et de l'Organisation des Nations Unies — constitue de la part des gouvernements et peuples africains une promesse solennelle de s'acquitter de la part de la tâche qui leur incombe pour débarrasser le continent et la planète des armes nucléaires, comme l'ont fait les gouvernements d'Amérique latine et des Caraïbes en 1967 et ceux du Pacifique Sud en 1985.

Le Cap-Vert, qui a toujours appuyé les efforts déployés en faveur de l'interdiction des armes de destruction massive, ne peut que se féliciter de la consolidation de la stabilité et de la sécurité internationales.

La tenue de la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement qui est envisagée a donc suscité des espoirs. Nous notons que son

mandat sera défini au cours de cette session. Nous espérons que la session extraordinaire deviendra un jalon dans l'instauration d'une atmosphère de détente et de confiance qui nous permettra d'aboutir à l'objectif de l'élimination des armes de destruction massive et de la réduction des armes classiques.

Une combinaison de facteurs historiques, politiques, économiques et climatiques, entre autres, a fait que c'est l'Afrique qui détient depuis trois décennies le plus faible niveau de développement de tous les continents. Les indicateurs économiques et sociaux sont toujours négatifs, de même que les perspectives de l'Afrique pour l'avenir. Environ 50 % de la population de notre continent vit dans un état de pauvreté absolue, et ce pourcentage va sûrement augmenter si des solutions rapides et efficaces ne sont pas trouvées pour résoudre cette crise. Cause et conséquence de cet effrayant scénario, nous avons assisté parallèlement à une succession de conflits sanglants qui ont provoqué un surcroît de pauvreté, de maladies et de destruction, ou même de dégradation de l'environnement.

Il en résulte que trop de ressources et de capacités importantes essentielles à l'évaluation et à la solution des questions complexes du développement sont gaspillées, et très souvent, perdues à jamais sur les champs de bataille.

Mais les pays directement impliqués dans ces conflits ne sont pas les seuls à en subir les conséquences. La tension suscitée par la présence de groupes armés de l'autre côté des frontières d'autres États, la tragédie des réfugiés et des personnes déplacées cherchant à se réfugier dans les pays voisins et la dégradation qui en résulte très souvent pour l'environnement, la prolifération des maladies, la dégénérescence des valeurs morales, l'horreur des souffrances et des comportements très éloignés des valeurs humaines sont toutes des situations qui ne se cantonnent pas aux limites territoriales des États où des conflits ont lieu.

C'est donc avec un profond chagrin que nous observons les interminables conflits armés qui déchirent notre continent, en dépit des efforts faits par les communautés internationale et africaine pour y mettre un terme. Même lorsque les parties impliquées semblent avoir conclu un accord pour le rétablissement de la paix, il se produit des renversements injustifiés qui compromettent l'ensemble du processus.

Cela est illustré par le conflit qui perdure en Angola, pays auquel le Cap-Vert est uni par des liens historiques et culturels profonds, mais également par des liens de solidarité. Nous appuyons les efforts menés par le Gouvernement

angolais et la communauté internationale pour venir à bout de toutes les tâches ayant pour objectif l'instauration d'une paix durable, de la stabilité sociale et du fonctionnement normal des institutions au niveau national, sans lesquels le peuple angolais ne saurait jouir de la tranquillité qu'il mérite à juste titre et des richesses dont il peut et doit profiter, étant donné l'énorme potentiel de son pays.

La nécessité d'une action conjointe destinée à mettre fin au cauchemar de la guerre dans plusieurs régions du continent africain devient de plus en plus urgente. La création du Mécanisme de l'Organisation de l'unité africaine pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits a été une décision perspicace qui a donné à notre continent l'autonomie nécessaire pour qu'il puisse trouver une solution aux situations de violence et de tension.

Néanmoins, il importe de souligner que, conformément aux principes qui sont à la base de ce Mécanisme, l'objectif principal de celui-ci est d'anticiper et de prévenir les conflits. Le maintien de la paix et de la sécurité dans le monde demeure la responsabilité première du Conseil de sécurité des Nations Unies, bien que, dans certains cas, la participation de l'OUA à des missions spécifiques de maintien de la paix et d'observation puisse se justifier.

S'attaquer aux causes des conflits demeure néanmoins la question la plus importante. Ces causes doivent essentiellement être recherchées dans les conditions du sous-développement qui persiste dans la plupart de nos pays. De telles conditions nourrissent les germes de la violence et de l'intolérance, sont à la racine des conflits armés et font obstacle à la création de structures qui permettraient de garantir la participation démocratique et les avantages, en matière de droits de l'homme, qui en résultent. Les éléments clefs de la réalisation de la paix en Afrique sont donc la promotion du développement durable, l'investissement dans les ressources humaines et l'assurance que les processus actuels de démocratisation réussissent et s'étendent. Il est impératif que ces processus soient correctement soutenus de façon à pouvoir améliorer les conditions de vie de la population et résister à des possibles coups de force ou autres menaces identiques. La promotion et le recours au dialogue doivent être utilisés pour résoudre les situations de guerre civile et de conflit armé.

Compte tenu de la dimension et de l'échelle du problème du développement en Afrique ainsi que des questions de sécurité, nous partageons l'opinion selon laquelle l'Afrique est actuellement le principal défi auquel est confrontée l'Organisation des Nations Unies. Le développement, la sécurité et la paix sont des questions extrêmement préoccu-

pantes pour les responsables du continent et tous ceux qui s'intéressent à l'avenir de l'Afrique. Ces objectifs sont interdépendants et ne peuvent être atteints séparément.

De tous les facteurs qui restreignent la réalisation de ces objectifs, la réduction de la pauvreté est indéniablement celui qui doit être vaincu en premier, au moyen d'une stratégie de développement durable. Si on ne parvient pas à réduire la pauvreté, les autres objectifs économiques et sociaux ne pourront être atteints. La persistance de la pauvreté est une menace constante non seulement pour le développement économique, mais pour la stabilité politique et sociale des États et la préservation de l'environnement.

Il faut également garder à l'esprit que les solutions des problèmes de développement en Afrique doivent être conçues et gérées sur notre propre continent, rendant ainsi la responsabilité pour l'Afrique tributaire du développement des pays qui la composent. Dans ce contexte, l'Afrique s'emploie actuellement à rechercher très sérieusement des solutions internes et durables à ses problèmes, ce qui ne veut nullement dire qu'elle rejette les ressources et les contributions technologiques et financières que, selon nous, la communauté internationale doit continuer de mettre à notre disposition pour que nous puissions vaincre les énormes difficultés auxquelles nous nous heurtons.

Les pays africains sont pleinement conscients qu'ils doivent prendre leur propre destin en main, et ils s'efforcent d'appliquer des mesures qui reflètent leur sérieux et, partant, qu'ils sont dignes de recevoir un soutien afin de produire les résultats attendus.

Plusieurs pays africains ont entrepris des réformes institutionnelles en vue d'ouvrir leurs marchés, réduire le rôle de l'État dans l'économie et renforcer le secteur privé afin de le rendre crédible et à même de générer des emplois. De telles réformes, jointes à la démocratie et au développement de la société civile, tendent à promouvoir la stabilité sociale et économique, et donc à canaliser les ressources internes et encourager les investissements étrangers.

Dans ce contexte, nous devons souligner l'importance des initiatives visant à promouvoir l'investissement privé étranger, source d'emplois et valeur supplémentaire, fondamentale pour garantir une croissance stable et continue des économies africaines.

La Communauté économique africaine, qui a reçu un appui décisif en mai 1994 lorsque le Traité d'Abuja est entré en vigueur, est une autre initiative importante dans laquelle l'Afrique est engagée. En tant que première étape

de son application, les pays africains s'emploient à renforcer l'intégration régionale de leurs économies par le biais des communautés économiques régionales.

L'an dernier, l'Organisation de l'unité africaine a adopté le Programme d'action du Caire pour donner un nouvel élan au développement économique et social de l'Afrique. Ses objectifs — une gestion responsable, la sécurité alimentaire, le développement des ressources humaines, l'emploi correct et efficace des ressources naturelles, la coopération et l'intégration économique régionale — sont ambitieux mais réalisables. Ils dépendent de la volonté politique des gouvernements et de leur capacité de rassembler les moyens internes et l'appui externe pour parvenir à ces objectifs. À cet égard, il faut mentionner les principes énoncés dans les importantes décisions adoptées par l'Organisation des Nations Unies ou en cours d'élaboration : le nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90 et l'Agenda pour le développement.

Le Programme d'action du Caire rappelle également la nécessité d'adopter des mesures limitant l'effet négatif des accords de l'Uruguay Round sur le développement de l'Afrique en général et des pays les moins développés en particulier, et prie instamment les bailleurs de fonds à être prêts à aider à trouver les moyens de réduire le fardeau de la dette, particulièrement en ce qui concerne les niveaux actuels du service de la dette.

Le récent examen à mi-parcours du nouvel Ordre du jour des Nations Unies a été l'occasion pour la communauté internationale de renouveler son attachement aux mesures destinées à en accélérer l'application, notamment pour ce qui est de la dette extérieure, de la diversification des économies africaines, d'un plus grand accès aux marchés et du transfert de technologie. L'Afrique espère sincèrement que cet engagement, librement assumé par ses partenaires, sera rapidement honoré.

Bien que la situation actuelle soit très inquiétante, il est néanmoins possible de trouver des signes encourageants d'évolution positive dans la situation qui règne sur le continent africain du point de vue de la croissance économique et de la consolidation de la démocratie. Et ces signes sont plus que de simples signes; certains exemples évidents de réussite déjà perceptibles en Afrique ces dernières années montrent clairement qu'elle ne s'oriente pas seulement vers le chaos et la destruction. Il est nécessaire de rechercher les politiques appropriées pour concrétiser ces signes positifs, des politiques que nous devons avoir le courage d'appliquer.

Nous sommes certains que ces mesures produiront des résultats.

Bien que les signes soient positifs, ils ne reflètent pas encore une tendance irréversible. Le fardeau de la dépendance, qui découle de politiques passées, est encore trop lourd pour que l'Afrique redresse d'elle-même la situation. Maintenant plus que jamais, la communauté internationale, les institutions spécialisées et les pays industrialisés qui sont des amis de l'Afrique doivent accroître leur aide financière et technique au continent, de façon à lui permettre de surmonter définitivement le sous-développement.

À cet égard, nous félicitons certains pays de la volonté de dont ils font preuve de maintenir leurs niveaux de coopération avec l'Afrique. Le Cap-Vert est aussi heureux de prendre note de la volonté et de la générosité dont font preuve certains partenaires, y compris certains pays du Sud, en faveur du développement de notre pays.

Le Cap-Vert ne s'attend pas à être l'unique bénéficiaire des actions et des initiatives des Nations Unies. Malgré ses limitations et la fragilité de son économie, mon pays souhaite contribuer à la recherche de solutions aux problèmes qui requièrent notre attention et participer aux actions qui nécessitent notre présence.

Malgré sa brève histoire, en tant que pays indépendant, le Cap-Vert a plusieurs fois eu l'occasion de jouer un rôle positif dans les processus impliquant d'autres pays, soit en contribuant au dialogue et à la compréhension entre les parties impliquées ou en participant aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies.

Le Gouvernement du Cap-Vert comprend que, malgré ses difficultés structurelles, il a le devoir de contribuer à la création d'un environnement international pacifique et à un partenariat de solidarité qui permettra à toutes les nations du monde de profiter des réalisations scientifiques et techniques de l'humanité et d'améliorer la gestion sociale de façon à assurer à chaque citoyen les droits fondamentaux internationalement reconnus associés aux valeurs de liberté, de démocratie, de développement et de bien-être.

À cet égard, nous devons ici rappeler les souffrances qu'endure le peuple du Timor oriental, qui se voit privé du droit d'exercer son autonomie soumis à l'emprise d'une occupation militaire étrangère depuis plus de 20 ans. Nous prenons note avec admiration de la détermination du courageux peuple maubère, qui a sacrifié la vie de tant de ses fils à la cause de la liberté : dans cette instance, où tant a été fait en faveur du droit des peuples coloniaux de décider de

leur propre destinée, nous associons notre voix à celles qui demandent le rétablissement de la légalité dans ce territoire et l'octroi au peuple timorais du plein exercice de ses droits, y compris celui à l'autodétermination.

Dans le même contexte, nous ne pouvons rester indifférents aux événements survenus récemment au Moyen-Orient. Il démontrent clairement qu'il n'y a pas d'alternative au processus de paix et que le dialogue, la tolérance et le bon sens doivent prévaloir sur la force, la violence et l'intolérance, à défaut de quoi la région pourrait bien être plongée dans le chaos et la destruction, ce qui retarderait l'instauration de la paix et de la sécurité auxquelles aspirent les peuples de cette région.

Les yeux et les espoirs de l'humanité sont tournés vers les Nations Unies. Nous sommes certains que notre Organisation émergera de cette session avec une force renouvelée et avec de nouvelles mesures et de nouvelles initiatives qui permettront de relever avec confiance les défis qui se poseront à l'aube du troisième millénaire à tous les gouvernements et peuples du monde.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : L'orateur suivant est le Secrétaire d'État aux affaires étrangères et politiques de Saint-Marin, S. E. M. Gabriele Gatti.

M. Gatti (Saint-Marin) (*parle en italien; interprétation à partir d'un texte anglais fourni par la délégation*) : Au nom de la République de Saint-Marin et de ma délégation, je vous félicite d'emblée, Monsieur le Président, de votre élection à l'unanimité à la présidence de l'Assemblée générale, à sa cinquante et unième session. Votre élection est la reconnaissance officielle de votre compétence et de votre talent de diplomate, qui augurent bien du déroulement fructueux de nos activités.

En même temps, je remercie votre prédécesseur pour l'excellente façon dont il a dirigé les travaux de la cinquantième session qui vient de se terminer.

Nous sommes tous conscients du fait que les Nations Unies reposent sur une communauté d'États. De la même façon, nous sommes tous conscients que l'existence et l'avenir de tout État dépendent des individus qui non seulement en font partie mais qui déterminent sa vie et définissent son histoire.

L'ONU, doit donc comprendre et satisfaire les besoins de tous les êtres humains si elle veut représenter toute la famille des États Membres, protéger leurs intérêts et satisfaire les attentes légitimes du plus grand nombre possible d'individus.

M. Çelem (Turquie), Vice-Président, assume la présidence.

Présentement, l'humanité est confrontée aux défis que pose l'opposition entre le développement et le sous-développement, le progrès et le recul, la richesse et la pauvreté extrême et toujours grandissante. Ces phénomènes affectent à la fois les pays les moins favorisés et les pays les plus avancés sur le plan social, ce qui entraîne des divergences et des situations dans lesquelles certains arrivent à planifier leur propre développement alors que d'autres, privés de possibilités d'emploi, échouent.

Les questions de développement sont inextricablement liées au destin des nations. Elles changent la physionomie des pays et des peuples et exacerbent la pression exercée sur les régions les moins favorisées et les plus peuplées du monde. Il s'agit là d'une menace réelle et constante à la paix.

Dans certains cas, la situation est aggravée par la fragilité ou, pire, l'absence d'institutions démocratiques. Ici, le pouvoir est détenu comme une fin en soi et non pas comme un instrument devant permettre d'atteindre la richesse collective. Les sociétés et les États ont tendance à se retrancher sur eux-mêmes et ne s'occupent que de préserver leur force et leur pouvoir. Parfois, les détenteurs du pouvoir ne se préoccupent aucunement de satisfaire les besoins d'une société en rapide évolution, sauf lorsqu'ils sont forcés de maintenir les consensus nécessaires.

Notre Organisation ne devrait épargner aucun effort pour aider les pays et les peuples à rétablir l'équilibre et à remédier à ces erreurs.

Les points à l'ordre du jour de la cinquante et unième session de l'Assemblée générale sont de la plus haute importance et méritent de faire l'objet de la plus grande attention et d'une analyse impartiale et approfondie, car ils se rapportent, d'une part, à la coexistence pacifique des peuples et, d'autre part, à l'existence et à la structure de l'Organisation elle-même. En fin de compte, la paix et la coexistence dépendent de cette institution qui est le mieux à même de les gérer.

Tous les efforts doivent être mobilisés pour améliorer, actualiser et rendre plus efficace l'Organisation des Nations Unies. Cet objectif peut être atteint grâce à une réforme du système, fondée sur l'égalité, la justice, une plus grande démocratie et qui vise à une plus grande participation et à une répartition équitable des devoirs et des pouvoirs entre tous les États Membres.

Saint-Marin s'engage à s'acquitter des tâches qui découlent de son appartenance à la famille de l'Organisation des Nations Unies tout en bénéficiant de la possibilité de participer activement et d'apporter sa contribution aux divers organes de l'ONU.

Sans aucun doute, le renforcement et la revalorisation de l'Organisation des Nations Unies nécessite une révision de la composition, du rôle, du fonctionnement et des pouvoirs du Conseil de sécurité. Ce processus de révision cependant avance très lentement et parfois, démontre un manque de coopération et une compréhension et acceptation insuffisantes des points de vue des autres.

Nous sommes convaincus que le Conseil de sécurité doit s'adapter aux changements qui découlent d'événements historiques et qui mènent, en conséquence à la composition élargie de l'Organisation des Nations Unies elle-même, dont la vocation et l'essence deviennent clairement de plus en plus universelles. Saint-Marin estime que le Conseil de sécurité devra élargir sa composition puisqu'il ne reflète plus aujourd'hui la réalité mondiale, ni ne dispose d'un système d'alternance dans le cadre duquel tous les États, quelle que soit leur taille, sont représentés de manière égale et peuvent avoir voix au chapitre et apporter leur propre contribution.

Eu égard au processus de prise de décisions au sein du Conseil de sécurité, nous pensons que le maintien, l'exercice et l'extension éventuelle du droit de veto doivent être reconsidérés avec prudence. Heureusement, nous vivons à une époque caractérisée par le dialogue, les débats, la discussion, les propositions et la recherche de solutions conjointes. Ce sont les formules auxquelles nous devrions avoir recours plutôt qu'au droit de veto. Plus de 50 années d'activité et de progrès nous permettent et nous donnent le droit de reconsidérer certaines formules qui se sont avérées utiles pour surmonter des difficultés initiales et des situations tragiques, mais qui ne sont plus nécessaires pour la croissance et la consolidation de notre système.

Enfin, il faut accorder une attention particulière à l'évolution et à l'interprétation des règles et de la procédure du Conseil de sécurité, en vue d'adopter une attitude plus ouverte et une plus grande participation des États dans la discussion des questions qui nous concernent tous. J'invite tous les États Membres à intensifier leurs efforts pour trouver une solution acceptable pour tout le monde.

Est-ce que tout cela n'est qu'une utopie? Si c'est le cas, nous ne devons pas oublier que ceux qui se sont engagés à servir leur pays et la communauté internationale ont

le devoir de traduire cette utopie rationnellement en dessein politique, sans négliger ou ignorer les aspirations des autres. Ce n'est qu'ainsi que l'utopie deviendra un véritable dessein politique fondé sur les principes de responsabilité, d'égalité et de justice.

Je souhaite exprimer la grande satisfaction du Gouvernement de la République de Saint-Marin s'agissant de l'adoption de la résolution sur le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires que mon pays a coparrainé. Aujourd'hui, j'ai eu l'honneur de signer ce Traité au nom de mon pays. Nous espérons que tous les États deviendront des parties loyales à ce Traité et coopéreront en vue d'éliminer l'énergie nucléaire à des fins non pacifiques, afin que les générations futures puissent hériter d'une planète écologiquement saine.

Étant donné sa place géographique en Europe, la République de Saint-Marin est particulièrement attentive à l'évolution du processus de paix dans la zone méditerranéenne, et surtout au Moyen-Orient, où l'enthousiasme général du début a été éclipsé par le désenchantement et par de fréquentes difficultés. Heureusement l'espoir, aussi faible et volatile soit-il, demeure toujours vivant. Le Moyen-Orient a toujours besoin de l'engagement et de l'encouragement de la communauté internationale pour avancer sur la voie du règlement pacifique de litiges anciens et plus récents qui causent la division et l'incertitude dans cette région.

Dans le discours que j'avais prononcé devant l'Assemblée générale à sa cinquantième session, j'avais souligné, au nom du Gouvernement de Saint-Marin, la nécessité de revoir la formule de l'embargo, son efficacité et ses répercussions, surtout dans les cas où, en l'absence de conflits armés, seul l'isolement international s'est avéré être un moyen de pression internationale moral et politique valable. À cet égard, c'est avec satisfaction que je constate que la question de l'élimination de mesures économiques coercitives comme moyen de pression politique a été inscrite à l'ordre du jour de cette session. Le Gouvernement de la République de Saint-Marin est confiant que ce débat mènera à un examen approprié et à une solution adéquate du problème, de façon à éviter que des peuples innocents qui souffrent déjà beaucoup ne soient plus les cibles principales de ces mesures.

La République de Saint-Marin croit fermement que l'Organisation des Nations Unies, comme le Conseil de l'Europe et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, doit demeurer le forum le plus approprié pour dégager des résultats concrets et promouvoir le dialogue

fructueux et l'échange d'idées. Le défi le plus formidable reste celui de protéger les générations futures du fléau de la guerre en réaffirmant la dignité humaine et en encourageant le progrès social dans la liberté et la justice.

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : Je donne maintenant la parole au Ministre d'État aux affaires étrangères de la Jordanie, S. E. M. Khaled Madadha.

M. Madadha (Jordanie) (*interprétation de l'arabe*) : Qu'il me soit permis tout d'abord Monsieur le Président, d'exprimer nos chaleureuses félicitations à M. Razali pour la confiance que lui a montrée la communauté internationale en le portant à la présidence de l'Assemblée générale, à sa cinquante et unième session. Tout en félicitant également son pays ami, la Malaisie, je voudrais saisir cette occasion pour lui souhaiter, ainsi qu'aux autres membres du Bureau, plein succès dans la direction des réunions de l'Assemblée et dans toutes autres tâches de nature à faire progresser notre Organisation et à lui permettre d'instaurer la paix dans le monde.

Je saisis aussi cette occasion d'exprimer mes remerciements et ma reconnaissance à son prédécesseur, M. Freitas do Amaral, et aux anciens membres du Bureau pour l'efficacité avec laquelle ils se sont acquittés des travaux de la cinquantième session.

Je souhaite également dire ma reconnaissance à M. Boutros Boutros-Ghali, Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, des efforts louables qu'il a faits sincèrement et loyalement pour faire progresser l'Organisation et renforcer sa mission humanitaire dans le règlement des différends entre États par les moyens pacifiques. En accord avec la décision de la Ligue des États arabes, la Jordanie appuie la prorogation de son mandat afin de lui permettre de poursuivre sa mission et ses efforts au service de la paix et de la sécurité internationales et les réformes administratives qu'il a entamées dans les organes et au Secrétariat de l'Organisation.

Le rôle que l'Organisation des Nations Unies et ses institutions spécialisées jouent en vue de protéger la paix et la sécurité internationales et afin de renforcer et orienter l'économie mondiale vers la libéralisation et l'intégration constitue l'une des raisons essentielles pour lesquelles mon pays est dévoué à l'Organisation et respecte sa Charte. Pour cette raison, et mus par notre sens de responsabilité et notre souci vis-à-vis l'efficacité et la durabilité de l'Organisation, nous lançons un appel à tous les États Membres afin qu'ils continuent de lui donner leur appui, et de s'acquitter régu-

lièrement de leurs obligations à son égard afin de résoudre sa crise financière.

Mon pays est fermement convaincu de la nécessité de mettre en oeuvre les réformes administratives indispensables, de restructurer le Conseil de sécurité et d'élargir sa composition d'une manière qui reflète l'équilibre entre les pays développés et les pays en développement, car la structure actuelle du Conseil ne correspond plus à la balance actuelle du pouvoir. Tout élargissement du nombre des membres permanents du Conseil devrait tenir compte de l'augmentation du nombre des sièges des pays en développement et du pouvoir économique croissant de certaines nations industrialisées, telles l'Allemagne et le Japon par exemple. Nous avons vu de nombreux projets et propositions sur la question que le Conseil de sécurité devrait examiner attentivement, comme le projet italien, entre autres. Une révision du pouvoir de veto dont jouissent les membres permanents devrait refléter l'aspect démocratique et la transparence que nous recherchons.

À cet égard, je dois souligner la nécessité de réexaminer la question des sanctions économiques qui ne font pas la distinction entre entité politique et population civile désarmée, et n'offrent pas de compensation aux États sinistrés par suite de ces sanctions. Nous devons conjuguer nos efforts afin de créer une formule durable. Nous demandons également que tous les États épris de paix puissent devenir membres des Nations Unies, comme le stipule l'Article 4.1 de la Charte.

Cette Organisation internationale a fait des efforts louables pour maintenir la paix dans de nombreux pays, et a payé en vies humaines un prix élevé qu'il serait injuste et déraisonnable d'ignorer. La Jordanie est très fière d'avoir été l'un des premiers pays à participer aux forces de maintien de la paix en ex-Yougoslavie et ailleurs. Il est intéressant de noter, à cet égard, que mon pays a participé effectivement à la Force multinationale de mise en oeuvre de la paix et à l'opération de rétablissement de la paix en Bosnie.

À ce propos, nous nous devons de féliciter le peuple frère de Bosnie pour avoir conclu l'Accord de Dayton et avoir ensuite organisé des élections. Nous exprimons nos félicitations les plus chaleureuses au Président Alija Izetbegović pour avoir remporté l'élection présidentielle. Nous sommes disposés, avec les autres pays épris de paix, à aider le peuple de Bosnie à faire de sa nouvelle expérience démocratique un succès, à consolider et à réinstaurer l'État fédéral et à l'assister dans ses efforts de reconstruction et de développement, et de ramener la souveraineté et la stabilité au pays.

Avant de passer à une autre question internationale, je me dois de féliciter l'Organisation des Nations Unies pour avoir ouvert à la signature le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Mon pays s'enorgueillit de l'avoir signé en premier et d'avoir été l'un des premiers pays à s'être porté coauteur du projet de résolution au titre duquel ce traité a été adopté. Nous espérons que les mesures de désarmement nucléaire engloberont toute la région du Moyen-Orient, étant donné que les négociations vont commencer bientôt en vue de la ratification du traité interdisant la prolifération des armes de destruction massive, des armes nucléaires et autres afin de créer une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient.

Les peuples de notre région ont souffert au cours des cinq dernières décennies des fléaux de guerres dévastatrices, qui ont fait des dizaines de milliers de morts, détruit les infrastructures de base et causé des bains de sang, des misères, des privations, la pauvreté et l'instabilité. En outre, l'économie de ces pays a connu la récession, car toutes leurs ressources étaient affectées à la machine de guerre et à la terrible course aux armements.

Néanmoins, il y a cinq ans, ces peuples ont eu un renouveau d'espoir grâce à la Conférence de paix de Madrid d'octobre 1991 et aux négociations bilatérales et multilatérales qui ont suivi entre Arabes et Israéliens. L'accord d'Oslo de 1993 a ravivé les espoirs des Palestiniens et la déclaration de principes sur les arrangements intérimaires d'autonomie qui a suivi a insufflé la joie et l'espoir au coeur de millions de Palestiniens qui ont vu dans cet accord le commencement de la fin de leurs souffrances, du versement de leur sang et de la destruction de leur économie. Pour eux un nouvel espoir venait de naître : l'espoir de recouvrer leur droit à l'autodétermination sur leur propre territoire national et celui de reconstruire leur économie nationale, leur industrie et l'infrastructure du pays détruites par la guerre et, partant, l'espoir de commencer à entretenir des relations commerciales pacifiques avec leurs voisins de Jordanie, d'Israël et d'autres pays de la région. Cet espoir s'est raffermi avec la conclusion du traité de paix jordano-israélien en octobre 1994, et les accords bilatéraux qui en ont résulté relatifs à l'instauration de relations diplomatiques et économiques, à la coopération bilatérale et régionale en vue de la reconstruction de la région et l'établissement de solides relations commerciales et économiques entre les deux pays dans l'intérêt de leurs deux peuples ainsi que des autres peuples de la région, ouvrant ainsi la voie à une coopération régionale générale.

De même, des progrès sensibles ont eu lieu sur les volets syro-israélien et libano-israélien. Il était question, en

outre d'un accord syro-israélien qui serait fondé sur le principe d'échange de la terre contre la paix, prévoyant un retrait complet d'Israël du Golan en échange d'un accord de paix qui mettrait fin à l'état de guerre et ouvrirait la voie à des relations pacifiques reposant sur des fondements solides de compréhension et de coexistence pacifique normale.

Cependant, ce qui se passe actuellement dans les territoires occupés — retour à la politique des colonies de peuplement; violation du caractère sacré des lieux saints; fermeture des territoires; interdiction de travailler; refus d'appliquer les accords signés sur le volet palestinien-israélien; atermoiements et entraves des négociations d'autonomie; détermination unilatérale du statut de Jérusalem et des négociations d'autonomie; refus de reprendre les négociations avec la Syrie et le Liban au point où elles avaient été suspendues; et refus de retourner aux termes de référence et au cadre de la Conférence de paix de Madrid — tous ces actes et mesures négatifs ont fait naître un sentiment de frustration chez les peuples de la région, lesquels commencent à perdre l'espoir à nouveau.

En dépit des slogans électoraux particulièrement négatifs à l'encontre de la paix du nouveau Gouvernement israélien, nous tous en Jordanie — le Roi, le Gouvernement et le peuple — avons souhaité la bienvenue à la nouvelle administration et au Premier Ministre élu eu égard au respect de la volonté librement exprimée du peuple israélien et la non-ingérence dans les affaires internes du pays. De même, nous les avons exhortés à poursuivre le processus de paix d'ensemble dans la région. Nous nous sommes promis de tirer profit du traité de paix conclu avec Israël pour instaurer cette paix globale, et d'inciter nos voisins, la Syrie et le Liban, à traiter avec les nouvelles réalités et le nouveau Gouvernement israélien de manière positive et réaliste. Notre slogan et notre position à la Conférence au sommet des pays arabes qui s'est tenue au Caire en juin dernier a été de les inviter à donner au nouveau Gouvernement israélien le temps et l'occasion de reprendre le processus de paix sur les bases convenues dans le cadre de la Conférence de paix de Madrid, soit le principe d'échange de la terre contre la paix et la mise en oeuvre des résolutions 242 (1967), 338 (1973) et 425 (1978) du Conseil de sécurité.

Tous les participants à la Conférence de paix de Madrid pensaient que les succès remportés sur le volet palestinien-israélien et sur le volet jordano-israélien avaient, pour les peuples de la région, y compris pour le peuple israélien, ouvert la porte à une vie nouvelle et à un avenir meilleur reposant sur les principes de la justice, de la paix pour tous, et sur des relations pacifiques et échanges commerciaux. Ils pensaient aussi que ce succès avait démontré

une fois de plus combien étaient futiles et erronés des principes comme ceux de la sécurité obtenue par la force et des solutions imposées. Ce succès avait démenti également le principe de l'occupation de la terre d'autrui par la force pour garantir sa propre sécurité. Il est devenu évident que la sécurité ne peut être garantie que par le dialogue, la coexistence pacifique, la négociation, le respect mutuel entre les peuples et des relations économiques et commerciales libres, et non par la politique de la force et des solutions imposées. Et pourtant, nous entendons à nouveau d'aucuns appeler nerveusement à la relance de la théorie dépassée de la sécurité et des solutions imposées.

En dépit du pessimisme qui commence à gagner le processus de paix, une lueur d'espoir subsiste. Il nous appartient désormais à nous, Arabes et Israéliens, de l'entretenir pour assurer un avenir meilleur à nos enfants et à nos petits-enfants. Si — à Dieu ne plaise — nous laissons cet espoir s'envoler, nous assisterions à un regain de violence, d'instabilité, de tension, de terrorisme et d'extrémisme dans la région, comme l'ont montré les incidents sanglants survenus récemment.

Au sommet du Caire, tous les gouvernements arabes ont pour la première fois donné leur aval collectif au processus de paix qu'ils ont accompagné de leurs vœux. Ils ont aussi proclamé que la paix était un choix stratégique irréversible. Nous avons entendu le nouveau Gouvernement israélien prendre des engagements dans le même sens. Nous espérons sincèrement que les parrains russe et américain du processus de paix interviendront et que des efforts conjugués seront faits au plan international pour remettre le processus de paix sur rails et lui rendre sa vigueur et son dynamisme, mais aussi pour éliminer tout ce qui pourrait lui faire obstacle ou l'interrompre.

On a dit de la guerre et des destructions dans la région ainsi que du processus de paix qui a suivi qu'ils avaient été une succession d'occasions manquées, car ce à côté de quoi nous sommes tous passés, ce sont des chances inappréciables de paix. Et voilà que nous revenons presque à cette politique insensée. En lançant un défi aux adversaires de la paix, le Président Arafat et les dirigeants palestiniens ont prouvé à l'évidence leur désir sincère d'arriver à une paix d'ensemble, juste et durable. Il n'est pas judicieux de remercier le Président Arafat en l'embarrassant devant le peuple palestinien et en le plaçant dans une situation peu enviable vis-à-vis des adversaires de la paix et des extrémistes, qui misent sur l'échec de sa politique et du processus de paix.

Il n'est pas raisonnable non plus de spécifier que la Syrie et le Liban doivent sans conditions préalables retourner à la table des négociations, comme si la Conférence de Madrid et les négociations laborieuses qui ont suivi n'avaient pas eu lieu. Cette condition n'est-elle pas en soi une condition préalable au processus de paix? Nous avons tous sans exception indiqué notre intention de prendre le plus grand soin de ce magnifique enfant né à la Conférence de Madrid et auquel nous avons donné le nom de «processus de paix». Toutefois, nous n'étions pas d'accord à l'époque sur la façon de l'élever. Essayons à nouveau de travailler ensemble pour ne pas tuer cet enfant au berceau et, avec lui, les chances de nos peuples à cette vie meilleure qui pointe à l'horizon après des décennies de morts et de destructions.

L'un des facteurs les plus importants pour ajouter foi au processus de paix au Moyen-Orient, c'est l'amélioration des conditions de vie de la population grâce à un accroissement des investissements, qui aurait pour résultat de faire diminuer le taux élevé de chômage. En Jordanie, nous avons pris d'innombrables mesures, promulgué des lois et conclu des accords afin de protéger et d'encourager les investissements. Je regrette de devoir dire qu'en dépit de ces mesures rassurantes, de ces garanties et de la convocation de deux conférences économiques internationales au sommet — à Casablanca en 1994 et à Amman en 1995 —, les résultats concrets en termes d'investissements dans la région ont été décevants. À l'exception du nombre accru de touristes que nous avons constaté après la signature du traité de paix, l'investissement industriel étranger reste extrêmement faible malgré les nombreux projets avantageux qui ont été présentés à la récente conférence économique d'Amman.

Si les compagnies privées étrangères ont peut-être une excuse quand elles s'abstiennent d'investir du fait de la situation historique et politique de la région, les gouvernements des pays industriels développés qui ne donnent pas à leurs compagnies d'assurance des garanties suffisantes contre les risques liés à l'investissement pour encourager les compagnies à accroître leurs investissements, eux, n'ont aucune excuse. C'est d'autant plus vrai que la rentabilité accrue des projets d'investissement de ces compagnies et les revenus plus élevés des pays en développement bénéficiaires profiteraient aux économies des pays industriels développés. À cet égard, nous attendons beaucoup de la conclusion du quatrième sommet économique qui aura lieu au Caire en novembre prochain. Les investisseurs étrangers auront ainsi une nouvelle occasion de contribuer au développement de la région et à la consolidation de la paix, sans parler des avantages qu'eux-mêmes et l'économie de leurs pays pourront en tirer.

L'un des problèmes les plus importants et les plus complexes de la région est celui des réfugiés palestiniens, dont le règlement a été reporté aux négociations sur le statut final. Il est regrettable que la communauté internationale n'ait pas accordé l'attention voulue à cet important problème politique et humanitaire, qu'elle ne se soit pas montrée plus compréhensive et plus encline à apporter son aide. Chaque année, nous recevons le rapport du Commissaire général de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), où il décrit le déficit budgétaire de l'Office et, partant, la nécessité de réduire le niveau des services offerts aux réfugiés.

Nous demandons instamment aux riches États industrialisés d'accorder à cette question le maximum d'attention et d'accroître leurs contributions pour permettre le maintien de cette solution temporaire à un important problème humanitaire qui touche plus de 3,5 millions de réfugiés palestiniens, dont 1,5 million vivent en Jordanie. En dépit de ses ressources et de ses capacités limitées, le Gouvernement jordanien est contraint de leur fournir une aide et des secours qui se chiffrent à près de 300 millions de dollars par an. Il est indispensable de contribuer au budget de l'UNRWA pour lui permettre de poursuivre son travail avec efficacité en attendant une solution définitive du problème des réfugiés sur la base des résolutions des Nations Unies prévoyant leur rapatriement ou leur dédommagement. Tant que l'on n'y aura pas apporté une solution de fond efficace, ce problème continuera, en raison de ses importantes dimensions humanitaires et politiques, d'être une bombe à retardement — qu'on me pardonne cette métaphore pour indiquer l'ampleur du problème — pour le processus de paix.

Parlant de la paix au Moyen-Orient nous conduit à réclamer l'application rapide du récent accord conclu entre l'Iraq et les Nations Unies pour une levée partielle de l'embargo sur la vente du pétrole iraquien afin de fournir des vivres et des médicaments au peuple frère d'Iraq, qui a souffert, et continue de souffrir, des sanctions économiques imposées sur l'Iraq. Ces sanctions punissent le peuple mais ne touchent pas les dirigeants. Nous appelons le Gouvernement d'Iraq à mettre en oeuvre les résolutions des Nations Unies; à respecter la souveraineté, l'indépendance et la liberté des États voisins; à coopérer avec la Commission spéciale des Nations Unies; à coopérer pour libérer les prisonniers de guerre koweïtiens détenus en Iraq; à respecter les droits de l'homme; et à mettre en place un système démocratique où les droits de toutes les communautés sont respectés. Dans le même temps, nous appelons à la levée

des sanctions économiques qui punissent le peuple de l'Iraq et au respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de l'Iraq et à la non-ingérence dans ses affaires intérieures. Nous rejetons toute tentative visant à diviser l'Iraq, tel le scénario récemment proposé de «zones sûres».

Nous espérons également que les Émirats arabes unis seront en mesure d'aboutir à une solution pacifique permettant de recouvrer les trois îles du Golfe occupées par l'Iran. Nous appelons à la non-ingérence dans les affaires intérieures du Bahreïn et nous nous rangeons aux côtés de ce pays frère, au moment où il est la cible du terrorisme. De même, nous demandons à l'Érythrée de trouver rapidement une solution pacifique à la question de son retrait des îles yéménites Hanish en réponse aux efforts pacifiques du Yémen, pour sauvegarder les relations de bon voisinage et comme une marque de gratitude pour l'assistance du Yémen à l'Érythrée pour qu'il obtienne son indépendance et sa souveraineté.

Nous appelons également à un règlement juste et rapide de l'affaire Lockerbie et à une réaction positive aux initiatives et aux efforts de la Ligue des États arabes, de l'Organisation de l'unité africaine, du Mouvement des pays non alignés et de l'Organisation de la Conférence islamique, qui assurerait le procès et la condamnation des auteurs de cet odieux acte de terrorisme sans punir tout le peuple de la Libye.

Mon pays appuie les efforts internationaux visant à combattre le terrorisme international. D'où notre participation active au sommet de Charm el-Cheikh, qui s'est tenu cette année à l'invitation de la République arabe d'Égypte, dans le but d'explorer les moyens les plus efficaces de coopération internationale en la matière. Nous appuyons également les décisions du dernier sommet des puissances industrialisées visant à lutter contre le terrorisme et à châtier ses auteurs, car le terrorisme est devenu un phénomène international dangereux qui a coûté la vie à de nombreuses personnes innocentes, détruit l'infrastructure de nombreux pays, freiné le tourisme et le libre mouvement des populations innocentes et terni la réputation des mouvements de libération nationale et d'indépendance. Nous appuyons donc toute coopération bilatérale, régionale ou internationale pour lutter contre ce phénomène odieux et destructif.

Le monde est aujourd'hui au seuil d'un nouveau siècle, dont trois ans seulement nous séparent. Il convient que nous ne laissions pas passer cette occasion historique sans que

nous prenions le temps de réfléchir aux événements du XXe siècle pour préparer le XXIe siècle. Nous devrions tirer les leçons du passé afin de faire du siècle prochain un siècle plus sûr, plus paisible, stable et développé pour les générations futures. Une idée qui mérite d'être explorée attentivement à cet égard est celle de tenir, à l'aube du prochain siècle, une session spéciale de l'Assemblée générale au niveau des chefs d'État, pour préparer un nouvel ordre mondial dans lequel tous les États, grands et petits, développés et en développement, pourraient participer. C'est une idée qui pourrait être envisagée et développée.

En tant que représentant d'un pays en développement, je suis préoccupé de voir que malgré les progrès immenses réalisés dans les domaines du désarmement et du règlement des problèmes de sécurité mondiale, il n'y a pas eu de solution aux problèmes de sécurité économique des États en développement. L'écart dans les domaines des revenus et de la technologie entre les pays développés et les pays en développement s'élargit. Les petits pays en développement qui ploient sous le lourd fardeau de l'endettement, n'entrevoient pas, à court terme, des solutions à cet énorme problème. C'est là une situation triste et douloureuse. En effet, de nombreux pays en développement, comme le mien par exemple, la Jordanie, font tous les efforts pour consolider et développer leur système démocratique, orienter leur économie vers la privatisation, réformer leur système économique, redresser leur déficit budgétaire et le déficit de leur balance des paiements, coopérer pleinement avec la Banque mondiale et le Fonds monétaire international et prendre des mesures concrètes à cet égard. Même ainsi, et après que leurs peuples aient consacré toutes leurs ressources, capacités et productivité au service et au remboursement de la dette, s'essouffant à la traîne des pays développés, ils se retrouvent sans le moindre espoir de se délester de ce lourd fardeau dans un proche avenir. Par conséquent, la conception et les préparatifs de tout nouvel ordre mondial doivent prendre en compte l'importante question de la sécurité économique des pays en développement.

Nous vivons aujourd'hui dans un monde où les distances entre les régions et les marchés économiques se sont rétrécies du fait des progrès techniques considérables en matière de transports et de communications. Cela veut dire que la fin de la récession dans les pays développés dépend en grande partie du développement et du bien-être des pays en développement. L'idée d'organiser une session spéciale de l'Assemblée générale des Nations Unies pour préparer un nouvel ordre économique pourrait faire l'objet d'un projet de résolution qui, je l'espère, sera soumis pour examen à cette assemblée.

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : L'orateur suivant est le Ministre des affaires étrangères et Procureur général du Commonwealth des Bahamas, S. E. l'honorable Janet G. Bostwick, M.P.

Mme Bostwick (Bahamas) (*interprétation de l'anglais*) : Le Gouvernement du Commonwealth des Bahamas félicite chaleureusement l'ambassadeur Razali, pour son élection à la présidence de cette cinquante et unième session de l'Assemblée générale. Ses talents de diplomate distingué sont bien connus et, avec la coopération des États Membres, sauront créer les conditions requises pour une Assemblée réussie. Je voudrais l'assurer du plein appui de ma délégation alors qu'il présidera aux délibérations de cet organe.

Je voudrais également exprimer les félicitations de ma délégation à son prédécesseur, S. E. M. Diogo Freitas do Amaral du Portugal, qui a guidé de manière efficace les travaux d'une cinquantième session aussi historique que mémorable. Nous souhaitons également remercier le Secrétaire général pour la façon dont il a dirigé l'Organisation au cours de l'année dernière.

Les Bahamas sont honorées d'avoir été élues à la vice-présidence de cette cinquante et unième session de l'Assemblée générale. Je souhaite remercier tous les États Membres de leur appui.

Nos délibérations au cours de la dernière session ont fourni un cadre opportun pour procéder à une évaluation et à une mise au point. Elles nous ont également donné l'occasion d'envisager l'avenir et de voir comment procéder pour les 50 années à venir. La Déclaration solennelle que nous avons adoptée à la fin de la réunion commémorative extraordinaire, a mis en exergue l'engagement constant de la communauté internationale vis-à-vis des Nations Unies et des objectifs et des principes de la Charte qui la régit. Les Bahamas sont convaincues que les Nations Unies demeurent la principale instance mondiale dotée de la capacité et la volonté politique de réunir les éléments disparates de la communauté internationale, afin de faire face aux défis du XXIe siècle et de les relever.

À l'instar d'autres pays, les Bahamas souhaiteraient que l'ONU soit une institution forte et efficace. Le processus de réforme en trois étapes en cours dans les domaines politique, économique, social et administratif constitue à nos yeux un pas important dans cette direction. Nous devons rester diligents et concentrer nos efforts sur la transformation de l'ONU en une structure apte à satisfaire et à appuyer les très nombreuses demandes des États Membres.

En matière de réforme politique, les Bahamas continuent d'appuyer l'élargissement du Conseil de sécurité de façon à le rendre plus efficace, plus représentatif, plus démocratique et plus transparent. Nous regrettons qu'après une autre année de discussions, peu ou pas de progrès aient été accomplis. Nous prions instamment tous les États Membres de faire preuve de souplesse afin d'aboutir rapidement à un accord sur cette importante question.

Nous sommes conscients de la nécessité de renforcer le système des Nations Unies dans les domaines économique et social. Des mesures doivent être prises pour réduire les doubles emplois et améliorer la coordination entre les différents organismes, y compris les institutions de Bretton Woods.

Il est clair qu'une réforme et un accroissement de l'efficacité des secteurs administratif et financier s'imposent. Les débats qui se sont déroulés au sein des Groupes de travail de haut niveau respectifs chargés d'étudier ces domaines se sont révélés utiles. Toutefois, peu ou pas de décisions ont été prises à ce jour. Nous prions instamment les États Membres d'accélérer le mouvement, de façon à arrêter les mesures nécessaires pour accroître l'efficacité de l'Organisation. Par ailleurs, les Bahamas exhortent les États Membres à honorer avec plus de rigueur leurs obligations financières vis-à-vis de l'Organisation. Nous sommes conscients de la nécessité d'une réforme du système des contributions. Nous devons donc saisir l'occasion offerte par cette session pour convenir d'un barème de contributions équitable pour les trois prochaines années. Une fois établi, ce barème devrait prendre en considération toutes les caractéristiques pertinentes, y compris les spécificités des pays en développement insulaires et archipélagiques, ainsi que la nécessité d'établir un indice de vulnérabilité. Les Bahamas prient à nouveau instamment la communauté internationale de ne pas prendre comme unique mesure de la capacité de paiement d'un pays un taux élevé de produit national brut par habitant lorsqu'elle examine la question de l'établissement de critères pour la fixation de ce barème. Comme de nombreux autres pays, les Bahamas n'ont cessé d'affirmer que ce taux élevé de PNB par habitant ne constitue pas une indication précise de la richesse d'un pays. En fait, ce paramètre donne une idée trompeuse de la réalité économique de mon pays si l'on tient compte du développement de l'infrastructure et des services sociaux.

Dans nos tentatives pour réformer l'Organisation, gardons-nous de faire des réformes pour le principe. Le rétablissement de la dignité de l'individu doit rester notre principal objectif. Si nous négligeons des priorités aussi élevées, les abus en matière de droits de l'homme et les

inégalités se généraliseront, donnant naissance à des tensions et à des conflits à différents niveaux, comme ceux dont la communauté internationale a été témoin ces dernières années avec l'escalade des guerres civiles et des conflits ethniques dans de nombreuses régions du monde. Un effondrement total de la société est la conséquence ultime de telles activités, qui épuisent totalement les ressources nationales et absorbent au plan international des quantités colossales d'énergie, qui pourraient être utilisées de façon beaucoup plus rationnelle. Pour mener à bien une réforme digne de ce nom, nous devons changer radicalement de ligne d'action. Cela suppose que nous modifiions nos modèles, en mettant au premier plan des questions autrefois négligées.

N'oublions pas que la sécurité économique et sociale a une incidence directe sur la sécurité politique. Ces deux questions doivent donc être traitées de pair. Evitons la menace supplémentaire que la puissance économique ne se transforme en un pouvoir militaire, qui non seulement écarte et marginalise les personnes lésées et démunies, mais menace aussi notre paix et notre sécurité.

Nos efforts doivent viser l'amélioration du niveau de vie et de la qualité de vie des personnes les moins privilégiées de ce monde. Si de nombreux pays connaissent une croissance économique impressionnante, le développement humain continue quant à lui de progresser lentement, en particulier dans les pays en développement. Nous devons trouver les moyens d'équilibrer la croissance économique et le développement humain afin d'assurer la pérennité et le bien-être des générations futures.

Nous proposons simplement à la communauté internationale ce qui existe déjà aux Bahamas. La promotion et la sauvegarde des droits de l'homme, l'émancipation de la femme, la justice sociale, l'égalité et le développement continuent de se voir accorder une attention prioritaire de la part du Gouvernement des Bahamas. Nous sommes pleinement résolus à assurer un environnement social au sein duquel nos citoyens puissent vivre en harmonie, dans la prospérité et la sécurité, à l'abri de la peur et de l'intimidation. Nombre des recommandations figurant dans les plans et programmes d'action des récentes conférences nationales ont déjà été mis en oeuvre aux Bahamas, et nous continuerons à mettre en place l'infrastructure nécessaire pour faciliter l'application des recommandations qui n'ont pas encore été exécutées.

Nos actions passées nous amènent aujourd'hui à une réflexion. La richesse des océans que nous pensions autrefois inépuisable a montré ses limites. Le réchauffement mondial n'est plus un pressentiment, mais une réalité con-

crète. Ce qui est en jeu ici, c'est l'avenir de notre planète et la vie de ses habitants. Les Bahamas demandent instamment que la tenue en 1997 d'une session extraordinaire consacrée à la révision d'Action 21 soit l'occasion de réexaminer notre stratégie et de rectifier les erreurs du passé. Les Bahamas espèrent que cette session extraordinaire concentrera son attention sur des propositions concrètes plutôt que de chercher à renégocier Action 21. Elle devrait être l'occasion de définir des priorités et d'exprimer des engagements en matière de développement durable, tout en tenant compte des problèmes spécifiques aux petits États en développement et de la détermination de la communauté internationale à fournir des ressources à ces États.

Les Bahamas souhaitent qu'une protection soit accordée aux économies fragiles et vulnérables des petits États dans une communauté mondiale qui s'achemine vers le renforcement et le développement de blocs commerciaux. Le nouveau régime de commerce international pénalise les petits États, dont on attend qu'ils libéralisent leurs marchés et qu'ils ouvrent leurs frontières conformément aux obligations et aux engagements de l'Organisation mondiale du commerce. Le terrain doit être égalisé de façon à tenir dûment compte des économies fragiles de ces États et de leur situation macro-économique défavorable. Si les pays développés demandent que l'on protège leurs fragiles industries nationales, des demandes similaires de la part des pays en développement concernant leurs industries nationales ne devraient pas être considérées comme des requêtes déraisonnables ou incohérentes et incompatibles avec les tendances internationales actuelles.

Un examen des événements actuels fait apparaître de nouvelles menaces pour le fragile processus de paix au Moyen-Orient. Les Bahamas exhortent les parties intéressées à faire le maximum pour rétablir l'ordre, s'abstenir de commettre des actes de violence et redynamiser le processus de paix, qui bénéficie du large appui de la communauté internationale. Nous félicitons le Président Clinton pour son initiative d'inviter à Washington les dirigeants du Moyen-Orient afin d'envisager les moyens de désamorcer cette situation instable et, nous l'espérons, de restaurer la confiance dans le processus de paix.

Les conflits en cours en Afrique nous préoccupent sérieusement. Il faudrait que la communauté internationale comprenne qu'il est de son devoir d'appuyer des mesures de prévention et de règlement des conflits dans les pays concernés, et de s'attaquer aux problèmes économiques et au fardeau de la dette qui paralysent l'Afrique. Bien que les pays africains eux-mêmes aient fait des efforts de réajuste-

ment et de relèvement acharnés, ils ont encore besoin de l'aide de la communauté internationale.

Les Bahamas se félicitent de l'approbation, par le Groupe des 7, d'un plan d'allègement de la dette pour les pays les plus pauvres du monde. La mesure d'allègement de la dette, qui libérera 20 pays parmi les plus pauvres d'une partie de leur dette jusqu'à concurrence de 7,7 milliards de dollars, contribuera grandement à fournir à ces pays l'aide dont ils ont besoin pour leur croissance et leur développement économiques.

Les Bahamas notent avec satisfaction qu'après quatre années d'une guerre dévastatrice, des élections libres ont eu lieu en Bosnie-Herzégovine. Nous notons la nomination d'un Représentant spécial du Secrétaire général pour la question de Chypre, et nous demandons instamment aux parties concernées de continuer à rechercher une solution juste et viable à ce conflit. On ne peut pas fermer les yeux sur la violence perpétrée contre le peuple de Chypre.

En dépit des efforts considérables et louables de l'ONU et de l'Organisation des États américains, la situation en Haïti demeure instable au point de menacer la stabilité de toute la région en raison du flot continu d'immigrants à la recherche d'une vie meilleure dans d'autres pays. La majorité de ces immigrants se réfugient aux Bahamas.

Il est regrettable que, malgré l'assistance de la communauté internationale, plusieurs questions extrêmement préoccupantes n'aient toujours pas été définitivement réglées en Haïti. Les tentatives de restauration de la démocratie sont constamment entravées par l'absence des conditions nécessaires pour les appuyer. On se retrouve par conséquent avec une population autour de laquelle on s'active beaucoup mais dont l'existence quotidienne est au mieux précaire. Les conséquences sont prévisibles : troubles et violence accrue. Il n'est donc pas suffisant de gérer les affaires courantes. La nature particulière de la situation en Haïti nécessite une action ciblée et spécifique qui s'attaque aux causes et non aux effets et dans laquelle les initiatives procurent des avantages directs au peuple haïtien.

Les Bahamas regrettent vivement l'escalade continue du commerce abominable de la drogue, en particulier dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes. Nous devons redoubler d'efforts pour lutter contre ce terrible fléau, et nous espérons que la session extraordinaire de 1998 aura pour résultat un engagement renouvelé à la lutte contre cette activité illicite et à son élimination.

Nous pensons également que des efforts doivent être déployés à nouveau pour s'attaquer au problème du trafic des armes de petit calibre, qui s'est accru dans des proportions alarmantes ces derniers temps. Nous sommes particulièrement préoccupés par le grand nombre d'armes de ce type qui entrent en fraude dans les pays des Caraïbes. Nous demandons instamment aux pays qui fabriquent et vendent ces armes d'imposer des mesures de contrôle des armements plus strictes et de fournir une assistance aux États vulnérables afin de réduire cette menace et d'accroître leur capacité de lutter contre cette activité illégale.

En même temps, la communauté internationale doit faire entendre sa désapprobation et sa condamnation unanimes de la hausse incessante de la criminalité et l'augmentation du terrorisme que connaît actuellement la communauté internationale. Les Bahamas regrettent qu'on ne soit pas parvenu à dégager un consensus international pour traiter rapidement de ces graves problèmes. Nous demandons instamment que tout soit fait pour mettre en oeuvre les accords pertinents déjà en vigueur et appliquer toute mesure additionnelle requise pour s'attaquer à ces activités répréhensibles.

La prolifération des armes classiques et des armes de destruction massive représente une grave menace pour l'humanité. C'est pourquoi les Bahamas se félicitent de l'adoption récente du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et ont l'intention d'ajouter très bientôt leur nom à la liste croissante des signataires. Les mines terrestres antipersonnel représentent un obstacle sournois pour le développement et la dignité humaine, et nous devrions nous diriger vers une interdiction complète de ces perfides instruments de mort.

Les Bahamas dénoncent le transbordement continu de matériaux nucléaires et de déchets dangereux à travers la mer des Caraïbes — région délicate au plan écologique —, position partagée par la Communauté des Caraïbes tout entière. En effet, en 1992, les chefs de gouvernement de la Communauté des Caraïbes ont déclaré que la mer des Caraïbes devrait être une zone dénucléarisée, ne pouvant être utilisée aux fins du transport, du stockage ou du déversement de substances radioactives ou dangereuses ou de déchets toxiques.

Les Bahamas sont encouragées par les mesures prises à la session ordinaire de l'Autorité internationale des fonds marins, qui s'est tenue à Kingston en août dernier, mesures qui visent à assurer le fonctionnement effectif de l'Autorité.

Parmi les questions dont l'Assemblée générale est saisie à la présente session figure la question de la cour criminelle internationale. Nous demandons instamment à l'Assemblée générale de continuer à travailler sur cette question afin de permettre la convocation d'une conférence de plénipotentiaires en 1998 pour adopter le statut de la cour, comblant ainsi une lacune dans l'ordre juridique international existant.

Comme les membres le savent, les Bahamas sont un pays archipélagique, un petit État qui compte moins de 300 000 habitants. Cependant, nous sommes un peuple fier qui croit fermement dans la justice pour tous et dans les droits inaliénables de tous les peuples, tels que consacrés dans la Charte de cette noble Organisation.

C'est dans cet esprit de justice et de fair play que, ces deux dernières années, nous n'avons cessé d'exprimer, à l'Assemblée générale notre appui aux efforts des 21 millions d'habitants de la République de Chine à Taiwan, qui supplient l'Organisation d'examiner le bien-fondé de la création d'un comité chargé d'analyser en profondeur les incidences, actuelles et futures, du refus persistant opposé à ce que ces 21 millions d'âmes soient représentées officiellement à l'Assemblée générale en qualité de Membre des Nations Unies.

Les Bahamas demandent à nouveau aux nations du monde, en tant que Membres de cette instance internationale de nations noble et unie de répondre à l'appel de ces 21 millions d'âmes qui vivent sur l'île de Taiwan et d'examiner ce qui est juste et bon pour elles alors qu'elles cherchent à profiter des avantages associés à la qualité de Membre des Nations Unies.

Les 50 prochaines années seront douloureuses et exigeront beaucoup d'efforts alors que nous essayons de faire en sorte que soient évitées les erreurs du passé. De nombreux changements seront nécessaires. En procédant au changement nous devons veiller à ce qu'il soit profitable, car si le changement est inévitable, le progrès ne l'est pas. La tendance à s'accrocher aux vieilles façons de faire, alors qu'il est nécessaire d'opérer des changements, restera notre plus grand défi. Alors que nous essayons d'équilibrer nos efforts, nous devons nous rappeler que la transformation opérée dans un domaine ne signifie pas nécessairement que tous les autres soient sans intérêt.

De nombreux arguments ont été avancés pour expliquer la situation actuelle. Il n'est pas étonnant qu'aucune de ces raisons ne semble impliquer ceux qui les défendent.

Nous parlons tous de l'avenir mais peu d'entre nous sont disposés à faire les sacrifices nécessaires pour assurer cet avenir. La rhétorique est intense, les déclarations sont timides et les actions sont encore moins sûres.

Les horizons demeurent effrayants, annonçant des activités criminelles incessantes, sophistiquées et transnationales touchant au tissu même de nos sociétés. La dégradation de l'environnement expose la planète à des dommages permanents. Pour s'en sortir, il nous faut renoncer aux platitudes et aux fausses promesses. Nous devons rompre avec les adversaires de la paix.

Notre évaluation des choses, durant la session précédente, a confirmé l'utilité continue de l'ONU comme mécanisme principal pour faire face aux problèmes du monde. En dépit de ses insuffisances, l'ONU facilite la collaboration pour le règlement des problèmes sociaux, quelle que soit leur cause. La structure et les moyens de l'ONU doivent être tels que nous soyons encouragés à continuer d'utiliser les salles relativement calmes de cette instance pour nos délibérations. C'est la seule garantie dont nous disposons contre les pays tentés de régler leurs différends d'une autre façon.

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : L'orateur suivant est M. Ali Osman Mohamed Taha, Ministre des relations extérieures du Soudan, à qui je donne la parole.

M. Taha (Soudan) (*interprétation de l'arabe*) : Je voudrais tout d'abord exprimer nos sincères félicitations à M. Razali Ismail à l'occasion de son élection à la présidence de la cinquante et unième session de l'Assemblée générale. Sa grande expérience, sa sagesse et sa compétence bien connues garantissent le succès de nos débats. Cette session a lieu dans un contexte international particulièrement sensible. Je voudrais assurer M. Razali du plein appui de ma délégation dans l'exercice de ses fonctions.

Qu'il me soit également permis d'exprimer ma sincère gratitude à son prédécesseur, M. Freitas do Amaral, qui a dirigé avec succès les travaux de la cinquantième session de l'Assemblée générale.

La communauté internationale espérait que la fin de la guerre froide se traduirait par la fin des tensions qui avaient caractérisé cette ère et qu'il serait mis un terme à la course aux armements et aux conflits armés. Les peuples du monde, ceux des pays en développement surtout, aspirent à

instaurer un nouvel ordre international dont la pierre angulaire serait l'égalité entre États, la non-ingérence dans leurs affaires intérieures, la transparence et le respect de la diversité idéologique, culturelle et religieuse.

Un observateur de la scène internationale aujourd'hui constaterait que ce qui s'y passe est contraire à ces espoirs : les tensions se sont accrues, et les menaces politiques, militaires et économiques se sont multipliées. De toute évidence, l'égalité entre États en matière de souveraineté, de droits et d'obligations n'existe pas. En outre, la menace nucléaire plane toujours, les conflits militaires n'ont pas cessé et le fanatisme idéologique et l'hégémonie culturelle sont devenus les caractéristiques les plus marquantes du nouvel ordre international.

Le Soudan estime que la structure de la communauté internationale, basée sur la diversité politique, idéologique et culturelle et le pluralisme, nous impose d'accepter la coexistence pacifique et de créer l'harmonie entre les peuples. Nous devons considérer cette diversité comme l'instrument de l'interaction, du dialogue et de la préservation des intérêts nationaux dans le cadre du système international.

Les nations du monde attendent des Nations Unies qu'elles soient une tribune où elles peuvent exprimer leur point de vue et leur position, ainsi qu'un instrument permettant de réaliser les aspirations de l'humanité à la liberté, au bien-être, à la paix et la sécurité.

C'est partant de là qu'il y a eu l'appel pour la réforme du système des Nations Unies. Un véritable respect de la lettre et de l'esprit de la Charte des Nations Unies, les principes de l'égalité entre les États et du respect de leur souveraineté, de la non-ingérence dans leurs affaires intérieures et du respect de leur droit à choisir, sont les fondements sur lesquels repose le renforcement du rôle de l'Organisation, de sa transparence et de sa démocratisation, afin qu'elle puisse relever les défis considérables du maintien de la paix et de la sécurité internationales et contribuer au développement économique et social.

Je voudrais indiquer que mon pays a suivi avec satisfaction les réformes positives entreprises par le Secrétaire général. Le Soudan appuie et soutient la position de la Ligue des États arabes et de l'Organisation de l'unité africaine donnant leur aval à la candidature de M. Boutros Boutros-Ghali pour un deuxième mandat.

Nous nous félicitons également de la résolution 50/227 de l'Assemblée générale sur la restructuration de l'Organi-

sation des Nations Unies et sa revitalisation dans les domaines économique et social. D'autre part, il est impératif de procéder à un réexamen attentif du Conseil de sécurité pour assurer sa démocratisation et permettre une représentation équitable des pays en développement, y compris au niveau des membres permanents du Conseil. On devrait également revoir les méthodes de travail et les procédures du Conseil de sécurité pour aboutir à la transparence et permettre à tous les États de suivre directement les réunions officielles ou officieuses du Conseil. Il est tout aussi vital de corriger le mécanisme de prise de décisions, et de mettre en place des critères justes qui régissent sa politique et l'éloignent de la sélectivité et du double critère. À cet égard, le concept du droit de veto doit être revu et corrigé pour que le principe d'égalité entre États Membres, stipulé dans la Charte, devienne une réalité.

Enfin, le Conseil devrait s'acquitter de ses responsabilités politiques sans traiter de questions juridiques qui relèvent de la juridiction de la Cour internationale de Justice, comme stipulé dans la Charte et le Statut de la Cour. Le rôle de la Cour doit être renforcé pour lui permettre d'assumer ses responsabilités en tranchant des différends à caractère juridique entre États Membres.

À cet égard, il est important de noter la tendance des Nations Unies, ces dernières années, à imposer des sanctions contre certains pays comme moyen de régler des différends. Ces sanctions ont eu des conséquences préjudiciables pour les peuples de ces pays, en particulier les couches vulnérables de la société, à savoir les femmes, les enfants et les personnes âgées, ceux-là mêmes que l'ONU s'est justement engagée à protéger. Il est donc impératif de revoir les bases sur lesquelles ces sanctions sont imposées, et qui déterminent leur durée et leur levée, lorsqu'elles ont atteint leur but ou lorsque leur durée a dépassé les limites raisonnables.

Le moyen idéal pour résoudre la plupart des conflits récents est le strict respect des dispositions de la Charte concernant la solution des conflits, la consolidation de la coopération entre États, l'encouragement du dialogue et l'entente mutuelle. Nous nous félicitons donc des efforts destinés à renforcer la diplomatie préventive et ses mécanismes pour atteindre ces objectifs.

Je voudrais maintenant évoquer quelques questions internationales importantes. Nous souhaitons le succès des efforts en cours des pays de l'Afrique de l'Ouest, sous la direction de notre pays frère le Nigéria, pour garantir que le peuple du Libéria puisse jouir de la stabilité. Nous espérons également que les efforts visant à mettre un terme au conflit

en Angola feront cesser le bain de sang et conduiront le pays vers le développement. Nous exhortons le peuple somalien frère, et toutes les factions de transcender leurs différends afin de préserver l'indépendance et l'unité du pays et de lui permettre de poursuivre sa marche vers le bien-être et le progrès.

Nous espérons également que le Rwanda et le Burundi retrouveront la stabilité et qu'ils utiliseront la diversité comme élément d'unité et de force. Nous appelons au soutien et à l'appui des efforts que déploie l'Organisation de l'unité africaine pour parvenir à un règlement de ces conflits. L'Afrique est le continent du futur, et il appartient à la communauté internationale de l'appuyer pour qu'il puisse réaliser la stabilité politique et le développement économique, et contribuer à la création d'une communauté internationale plus juste et plus stable.

S'agissant des sanctions imposées à la population libyenne, nous soutenons pleinement les initiatives libyennes, qui sont également soutenues par la Ligue des États arabes et par l'Organisation de l'unité africaine, en vue de mettre un terme au conflit entre la Libye et trois pays occidentaux. Nous exhortons la communauté internationale à exercer des efforts plus grands pour trouver un règlement final à ce conflit et pour alléger les souffrances de la population libyenne en mettant fin à l'embargo auquel elle est soumise.

Pour ce qui est du Moyen-Orient, le Soudan estime que la paix doit être construite sur les principes de justice et de respect total des droits inaliénables du peuple palestinien et des peuples arabes de la région. Cette paix doit également être fondée sur les engagements conclus par les parties concernées. Tout recul par rapport aux obligations et aux engagements acceptés est en contradiction avec un réel désir d'aboutir à la paix.

Les pratiques irresponsables de la puissance occupante auront de sérieuses répercussions pour les peuples et les pays de la région, et exerceront un effet négatif sur la paix et la sécurité internationales. En conséquence, le Soudan demande l'application immédiate de toutes les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité en vue de parvenir à une paix juste et complète sur tous les volets du processus. Nous attirons l'attention de la communauté internationale sur les dangers que présente la situation précaire de la région, et sur les conséquences d'un échec persistant et les possibilités croissantes de confrontation. La communauté internationale doit se montrer vigilante, dynamique et stricte dans l'application de la justice et du droit, afin de préserver la région du fléau d'une guerre proche.

S'agissant de la région du Golf, nous attendons le rétablissement de la paix et de la sécurité dont elle jouissait avant la guerre. Le Soudan voudrait réaffirmer l'importance du respect des résolutions du Conseil de sécurité relatives à la souveraineté et aux droits légitimes à l'existence du Koweït, et aux droits de sa population et de son gouvernement en matière de sécurité et de stabilité. Pareillement, nous réaffirmons le droit de l'Iraq à la souveraineté, à l'intégrité territoriale et à l'indépendance. Nous appelons la communauté internationale à lever les sanctions imposées à l'Iraq, car elles font souffrir le peuple iraquien et l'affaiblissent, et à cet égard, nous demandons l'application de la résolution 986 (1995) du Conseil de sécurité.

S'agissant de l'Europe, mon pays se réjouit de la signature de l'Accord de Dayton, qui a mis fin aux souffrances du peuple de Bosnie-Herzégovine. Pendant plusieurs années, ces souffrances ont angoissé la conscience de la communauté internationale. Nous exprimons également nos sincères félicitations au Président Alija Izetbegović dont les qualités de dirigeant ont su lui gagner la confiance de la population. Nous exhortons l'Organisation des Nations Unies à travailler à la pleine application de l'Accord de Dayton, et en particulier à l'inculcation des dirigeants serbes responsables de génocide, de «purification ethnique» et d'autres violations du droit international. Nous demandons également à la communauté internationale de fournir l'assistance et les ressources nécessaires à la reconstruction de la Bosnie-Herzégovine.

S'agissant de l'Asie, nous nous réjouissons de l'accord conclu entre le Gouvernement des Philippines et le Front de libération nationale moro, qui reflète la sagesse des deux parties. Dans ce contexte, nous louons les efforts du Président Suharto d'Indonésie et de son Ministre des affaires étrangères, qui ont abouti à l'accord.

Le développement économique et social est la condition première de la stabilité politique qui éloigne le fléau des guerres et des conflits. À cet égard, nous exprimons à nouveau notre profonde préoccupation à propos de l'Afrique, qui réclame la justice et la fin de sa marginalisation, ainsi que des compensations pour toutes les injustices qui lui furent infligées pendant l'ère coloniale et pour les iniquités de l'ordre économique international.

La majorité des pays les moins développés se trouve en Afrique, et soutien et assistance leur sont nécessaires. Les dettes des pays africains, qui dépassent 300 milliards de dollars, sont devenues l'obstacle principal aux ambitions du

continent en matière de développement et de prospérité pour ses populations. Dans la plupart des pays africains, le service de la dette dépasse le produit national brut et la somme des revenus de l'exportation.

Les pays africains se sont félicités de l'initiative de la Banque mondiale pour réduire le fardeau de la dette des pays les moins développés. Le Soudan estime que la solution effective de la crise de la dette réclame un accord sur une stratégie unifiée, en vue d'annuler ou de réduire les dettes de tous ces pays, sans exception. Nous appelons également la communauté internationale à fournir le soutien financier nécessaire à l'Initiative du Secrétaire général pour le développement de l'Afrique.

Les examens à mi-parcours du Programme d'action de Paris pour les pays les moins favorisés pour les années 90 et le nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90 ont montré que les promesses doivent être suivies d'action, et non pas de promesses supplémentaires.

Dans le domaine de la sécurité alimentaire et de la prévention de la famine, qui sont des soucis prioritaires pour l'Afrique et pour le reste du monde, mon pays place de grands espoirs dans le prochain Sommet mondial sur l'alimentation, qui se tiendra à Rome en novembre 1996, et qui étudiera des solutions au problème de la sécurité alimentaire à travers le monde. Le Soudan, qui est perçu comme l'un des pays disposant du potentiel pour jouer un rôle considérable dans la production alimentaire, est prêt à assumer sa responsabilité, avec une sérieuse contribution de la communauté internationale à cet effet.

Les questions des droits de l'homme occupent une place de choix dans l'ordre des priorités des Nations Unies. Elles reçoivent le plein appui de mon pays, fondé sur notre conviction que l'homme mérite respect et honneur, d'où notre engagement envers les droits de l'homme.

Néanmoins, nous n'approuvons pas la tendance croissante dans certains cercles à utiliser la question des droits de l'homme à des fins d'intérêt politique, selon un procédé qui met en péril les principes des droits de l'homme. La sélectivité ne sert pas la cause des droits de l'homme aussi bien que le font l'universalisme et l'objectivité; la confrontation et les condamnations ne soutiennent pas les droits de l'homme autant que la coopération, la conviction et les encouragements.

En accord avec cette conception, mon pays a créé un Conseil pour la protection des droits de l'homme, destiné

à enquêter sur toutes les accusations et plaintes en la matière. Le Soudan a également repris sa coopération avec le Rapporteur spécial sur les droits de l'homme après que les causes motivant l'arrêt de notre coopération aient été éliminées. Nous réaffirmons ici notre attachement à la coopération sur cette question, en accord avec les principes d'objectivité, de transparence et de respect pour la diversité culturelle et le pluralisme. Ce dernier principe m'incite à évoquer l'attaque virulente contre l'islam qui a été décrit comme sauvage et barbare et lié au terrorisme et à la violence. Ces allégations malveillantes sont injustes; l'islam est complètement innocent. Ces allégations contreviennent au principe du respect dû à toutes les religions, sans discrimination et parti pris. Des pratiques erronées ne constituent pas une raison de justifier des jugements négatifs sur les croyances religieuses de ceux qui les perpétuent. De telles tendances autorisent à condamner toutes les religions et toutes les philosophies, indépendamment de leur source ou de leur origine.

L'islam est la religion de la tolérance et de la coexistence. Nous appelons donc la communauté internationale à cesser cette campagne féroce visant l'Islam et demandons à l'Organisation des Nations Unies de prendre ses distances vis-à-vis de cette campagne. Nous espérons que les attitudes positives d'un certain nombre de dirigeants occidentaux envers l'islam trouveront un écho dans les communautés des pays occidentaux, dans leurs médias et dans leurs systèmes judiciaires.

J'estime qu'il est nécessaire, en prenant la parole devant l'Assemblée, d'expliquer certains événements politiques importants qui sont survenus dans mon pays. J'espère que les membres me prêteront une oreille attentive et qu'ils ouvriront leur cœur lorsque j'aborderai les circonstances qui ont entouré l'adoption, contre mon pays, des résolutions 1044 (1996), 1054 (1996) et 1070 (1996) du Conseil de sécurité.

Premièrement, il a été démontré que 11 Égyptiens étaient les organisateurs et les auteurs de la tentative qui a fait l'objet de ces résolutions.

Deuxièmement, avant l'incident, les suspects se sont déplacés entre un certain nombre de pays arabes, africains et asiatiques. Le Soudan n'était qu'un de ces pays.

Troisièmement, le Conseil de sécurité a basé ses résolutions sur celle du Mécanisme de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) pour le règlement des conflits, qui

demandait la coopération du Soudan pour mettre la main sur les suspects si ceux-ci se trouvaient sur son territoire. Cela a été stipulé dans la décision du Mécanisme de l'OUA en date du 19 décembre 1995.

Quatrièmement, ces résolutions sont basées sur l'hypothèse que les trois suspects, qui sont Égyptiens, se trouvaient au Soudan au moment où les autres membres du groupe sont entrés à Addis-Abeba en provenance d'autres pays, plusieurs mois avant l'incident.

Cinquièmement, et j'insiste sur ce point, aucune preuve n'a été donnée qui implique la présence des suspects au Soudan au moment où l'incident a eu lieu ou au moment où il a été demandé au Soudan de livrer les suspects, requête qu'il n'a reçue que plus d'un mois après l'incident.

Sixièmement, trois suspects ont été jugés à huis clos et condamnés à mort. Les États et les observateurs intéressés n'ont jamais été admis au procès.

Septièmement, le Soudan a, dès le premier jour, condamné sans équivoque l'attentat et s'est déclaré prêt à coopérer avec toutes les parties concernées.

Huitièmement, le Soudan a reçu la première demande d'arrestation des suspects 32 jours après l'incident. La requête ne s'accompagnait pas d'informations suffisantes sur les suspects.

Neuvièmement, les autorités soudanaises compétentes ont mené des enquêtes poussées et complètes qui n'ont pas révélé la présence d'aucun des suspects en territoire soudanais.

Dixièmement, le Soudan a demandé à maintes reprises la coopération des pays concernés et de l'Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL) à cet égard, mais ses initiatives sont demeurées sans réponse.

Onzièmement, il a été prouvé que le premier suspect se trouvait en Afghanistan. Un document officiel présenté au Conseil de sécurité par le Gouvernement afghan a confirmé sa présence dans ce pays. En outre, dans des déclarations à la presse, le premier suspect a revendiqué l'entière responsabilité de l'incident et a affirmé qu'il n'avait pas mis les pieds au Soudan depuis 1994.

Douzièmement, le Soudan déclare encore une fois qu'il est entièrement disposé à coopérer avec toutes les parties concernées, et il insiste sur le fait que tous les témoignages

et toutes les preuves disponibles indiquent qu'aucun des trois suspects ne se trouvait en territoire soudanais.

L'insistance à imposer des sanctions contre le Soudan défie la logique et la justice. Cette situation doit être revue afin de corriger l'injustice infligée à mon pays et d'atténuer l'incidence négative de cette série récurrente de sanctions qui causent des souffrances humaines excessives à un peuple innocent.

Comme nous l'avons déclaré devant cette Assemblée l'année dernière, nous continuons de condamner le terrorisme et réaffirmons que nous sommes prêts à participer aux mesures de lutte contre ce phénomène. Nous participons efficacement déjà dans ce domaine sur le plan régional, en particulier dans le cadre de la Ligue des États arabes et de ses commissions. Nous réitérons notre engagement à coopérer avec la communauté internationale à l'instauration de relations internationales plus sûres, plus stables et plus justes.

Le Soudan a été la scène d'un certain nombre d'événements politiques internes cette année. Des élections parlementaires ont été tenues, suivies d'une élection présidentielle par suffrage direct. Ces élections se sont déroulées dans un climat libre et intègre sous la surveillance de représentants de pays frères et amis et d'organisations internationales et régionales.

Les efforts inlassables déployés par mon gouvernement ces dernières années en vue d'instaurer la paix et la stabilité dans le pays ont porté leurs fruits. Une charte politique entre le Gouvernement et deux importantes factions rebelles a été signée en avril dernier. Plusieurs autres éléments se sont joints par la suite au processus de paix, dont en dernier, le mouvement populaire de libération du Soudan, le groupe d'habitants des monts de Nubie, et le mouvement populaire pour la paix.

La charte politique du Soudan constitue une base appropriée pour l'instauration de la paix. Elle reconnaît l'évolution constitutionnelle, l'application du système unioniste et l'exercice d'une politique basée sur la collaboration et la démocratie populaire. L'octroi de la nationalité soudanaise se fait avec parcimonie, car elle conditionne les droits et obligations dans le pays, garantissant la justice, l'égalité et les droits de l'homme. La charte affirme que la législation du pays doit s'appuyer principalement sur la Charia et la tradition. Toutefois, elle autorise les provinces à promulguer des lois complémentaires à la loi de l'Union pour des questions particulières. Au Soudan, nous recon-

naissons la diversité culturelle. Au titre de notre charte, la liberté de culte et de croyances est garantie; et toute coercition pour intimider tout citoyen à embrasser une religion ou une confession est absolument interdite.

La charte reconnaît le pluralisme et garantit la distribution équitable des ressources et le partage du pouvoir entre les citoyens dans l'intérêt de tous. Elle demande la création d'un conseil de coordination pour les provinces du Sud, de façon à contribuer à la mise en oeuvre de ses clauses et dispositions, et le recours au plébiscite pour tous les citoyens du Soudan méridional, à la fin d'une période intérimaire dont la durée limite reste à négocier.

Des efforts sont déployés pour parvenir à un règlement avec la faction qui ne s'est pas encore associée au processus de paix. Des consultations et des activités de coordination sont actuellement en cours avec toutes les parties concernées, en particulier avec les pays de la région représentés à l'Office intergouvernemental pour la lutte contre la sécheresse et pour le développement (IGADD). Nous oeuvrons avec sincérité et sérieux, et nous espérons que nous pourrions finir ce que nous avons commencé. À cet égard, nous serons reconnaissants de toute coopération de la part des États amis.

J'ai le plaisir d'informer les membres de la signature de l'accord de Khartoum, entre le Soudan et l'Ouganda, visant à normaliser leurs relations, auquel on est parvenu grâce à la médiation très appréciée de la République islamique d'Iran. L'accord a été renforcé par la signature à Téhéran, la semaine dernière, d'un accord qui comporte un mécanisme de surveillance de la mise en oeuvre de l'accord, avec la participation de l'Iran et du Malawi.

Il est difficile de parler de la plus grande et de la plus urgente priorité du Soudan, en l'occurrence la paix, sans rendre hommage aux efforts intellectuels intensifs déployés par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), au titre de son mandat précis au sein du système des Nations Unies et par tous les moyens dont elle dispose, pour instaurer une culture de paix. Celle-ci est basée sur l'implantation des éléments d'une paix véritable dans l'esprit de l'homme, conformément au préambule de la charte de l'UNESCO.

Mon gouvernement a coopéré sans réserve avec l'UNESCO pour se conformer aux nobles objectifs de ce programme. Nous l'avons fait notamment en participant à la conférence de Barcelone, en septembre 1995, et au séminaire de suivi aux Pays-Bas, en mai 1996. Nous

espérons sincèrement que ce dialogue se poursuivra, et qu'il permettra l'instauration d'un environnement favorable au rétablissement d'une paix globale.

Mon pays a accueilli plus d'un million de réfugiés en provenance des pays voisins; les conditions instables de sécurité dans leurs pays les ayant obligés de chercher refuge au Soudan. Nous leur avons fourni, 35 ans durant, la sécurité et la stabilité, l'enseignement scolaire, ainsi que les services de santé et autres services essentiels. Dans le cadre du règlement du problème des réfugiés par le biais du rapatriement volontaire, le Soudan a coopéré avec le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et certains des pays concernés; il a aussi signé des accords tripartites pour le rapatriement des réfugiés. Nous espérons parvenir à des accords semblables avec les autres pays restants, qui assureraient à leurs citoyens un rapatriement dans la dignité.

Nous lançons un appel à la communauté internationale pour qu'elle partage ce fardeau avec le Gouvernement du Soudan. Alors que notre pays subit de graves difficultés économiques, les ressources allouées aux programmes de réfugiés ont considérablement diminué, ce qui a occasionné une pression intense sur le secteur public soudanais, car les réfugiés partagent la nourriture et les services avec les citoyens soudanais.

Conscient de ses responsabilités vis-à-vis de son peuple, le Soudan a cherché le moyen de faire parvenir des vivres à ses populations touchées par la guerre à travers le pays, y compris dans les zones contrôlées par les rebelles.

C'est ainsi qu'il a lancé l'idée de la mise en place de l'opération *Survie au Soudan* et continue jusqu'à ce jour à veiller sur son exécution en pleine coopération avec l'Organisation des Nations Unies. Un certain nombre de résolutions de l'Assemblée générale ont salué la pleine coopération entre le Soudan et l'ONU en la matière. La mise en oeuvre pratique de l'opération a permis un certain nombre d'observations importantes que nous présenterons à une réunion d'examen prévue ce mois-ci, dans l'espoir d'une réaction adéquate. Nous espérons que la prochaine phase de cette opération verra une répartition plus juste des secours et qu'elle contribuera davantage au processus de développement et de redressement, afin de promouvoir un environnement propice à la paix et à la stabilité.

Malgré les observations ci-dessus, je voudrais dire le plein engagement du Gouvernement du Soudan à coopérer avec l'ONU pour l'application des objectifs de l'opération

Survie au Soudan, conformément aux principes de neutralité, de transparence et de respect pour la souveraineté de mon pays.

Alors que nous nous rapprochons du siècle nouveau, nous espérons que l'Organisation des Nations Unies sera le moyen et le pont qui nous conduiront vers un monde dans lequel l'espoir, la paix et la justice prévaudront. Unissons nos volontés et harmonisons nos idéaux pour atteindre ces nobles objectifs.

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : L'orateur suivant est S. E. M. Povilas Gylys, Ministre des affaires étrangères de la Lituanie à qui je donne la parole.

M. Gylys (Lituanie) (*interprétation de l'anglais*) : Au nom du Gouvernement lituanien, permettez-moi de féliciter chaleureusement M. Razali à l'occasion de son élection à la présidence de l'Assemblée générale, à cette session.

Cette session marque le cinquième anniversaire du retour de la Lituanie dans la communauté internationale des États. Il y a cinq ans, la Lituanie a été admise à l'Organisation des Nations Unies. À l'époque, l'Organisation, ses États Membres et les peuples du monde avaient reconnu la chance de saisir des occasions historiques créées par la nouvelle situation internationale, porteuse de promesses de paix et de stabilité.

Ces cinq dernières années ne laissent aucun doute sur le fait que certaines de ces occasions ont été saisies d'une manière positive. Nous avons vu que les plus hauts niveaux de coopération sur les plans international et régional sont possibles. Les destinées de divers peuples du monde ont été liées comme jamais auparavant par la globalisation de l'économie mondiale et par les super-autoroutes de l'information.

Mais de nombreux problèmes transfrontaliers, tels que la criminalité, le trafic de stupéfiants, la pollution de l'environnement et le terrorisme représentent un grand défi pour nous, non seulement en tant qu'États-nations individuels, mais aussi bien en tant que famille de nations. Ces défis mondiaux ont des implications d'une portée considérable pour l'Organisation mondiale.

À l'origine, l'Organisation des Nations Unies a été chargée de la tâche de garantir l'harmonie mondiale. N'est-il pas aussi essentiel aujourd'hui de maintenir et de promouvoir cette politique mondiale que les fondateurs de l'ONU avaient envisagée? Ma réponse à cette question est oui.

Pour cette raison, il nous faut une Organisation qui puisse mieux répondre aux demandes des États Membres, et des États Membres qui agissent de manière responsable en fixant des objectifs réalistes et en fournissant les ressources nécessaires à leur mise en oeuvre.

Au cours de ces cinq dernières années, la Lituanie a progressé sur les plans politique et économique. Nos relations avec les États voisins sont amicales et mutuellement bénéfiques; elles garantissent ainsi un environnement sûr et stable dans la région. Nous sommes sur la voie de l'intégration aux structures européennes et transatlantiques. Les négociations visant à l'adhésion à l'Organisation mondiale du commerce sont bien avancées, et nos liens avec nos voisins qui sont membres de l'Accord de libre-échange d'Europe centrale sont de plus en plus forts. La coopération la plus précieuse nous est fournie par les pays scandinaves, l'Union européenne et l'Alliance de l'Atlantique Nord. Cette coopération s'étend également à d'autres domaines. La coopération avec l'Union européenne sur des questions clés intéressant les Nations Unies — les affaires humanitaires, les droits de l'homme, le maintien de la paix, les réformes structurelles et financières — et avec l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord dans le cadre de la mission de l'IFOR en est le meilleur exemple. Nous nous efforçons d'approfondir et d'élargir cette coopération.

Les défis mondiaux auxquels nous faisons face nécessitent l'engagement des États Membres vis-à-vis des objectifs consacrés dans la Charte des Nations Unies et la mise en oeuvre d'une réforme structurelle et institutionnelle de l'Organisation. Nous avons commencé la réforme visant à rationaliser le fonctionnement de l'ONU, à faire de l'ONU une structure plus efficace, plus souple, susceptible d'entreprendre des tâches imprévisibles parfois. Nous ne devons pas oublier que l'Organisation dans l'avenir ne pourra qu'être aussi efficace que ses États Membres le souhaitent.

Tout d'abord, il va sans dire qu'il importe de fournir à l'Organisation des Nations Unies une assise financière saine et de renforcer sa capacité de s'acquitter de ses tâches essentielles. Nous appuyons les propositions formulées par l'Union européenne à cet égard. Un réajustement du barème des contributions, un examen annuel de ce barème, la suppression progressive du système des plafonds, une baisse du plancher de ces barèmes de contributions et une application rapide des propositions dans la pratique seraient autant de moyens pour surmonter la crise financière et motiveraient certainement les États Membres à régulariser leurs paiements.

La Lituanie est toujours engagée à s'acquitter de ses obligations financières envers l'Organisation. Nous réitérons notre conviction fondamentale, à savoir que le barème des contributions doit refléter la possibilité de payer. À un moment où de nombreux pays, y compris la Lituanie, connaissent des ajustements et des examens budgétaires, une gestion saine des ressources de l'ONU prend une importance plus grande encore.

Deuxièmement, nous pensons que le fonctionnement des organes de prise de décisions à l'ONU doit être amélioré. Le Conseil de sécurité prend des décisions qui sont contraignantes pour tous les États Membres et influencent la vie de millions d'êtres humains. Il est donc essentiel que le Conseil soit plus représentatif du monde d'aujourd'hui. Plus spécifiquement, la Lituanie a demandé une augmentation de la capacité de représentation du Conseil de sécurité dans les deux catégories de membres. Le Gouvernement de la Lituanie reconnaît que les pays en développement ont raison de vouloir être plus et mieux représentés. Nous reconnaissons également que des pays comme l'Allemagne et le Japon peuvent apporter une contribution spéciale et sont disposés à assumer des responsabilités particulières sur les plans politique, militaire et financier en tant que nouveaux membres permanents. À notre avis, il faut également tenir compte du souhait qui a été exprimé d'avoir un siège non permanent supplémentaire pour les pays d'Europe orientale, dont le nombre a triplé au cours de ces dernières années. Nous espérons qu'un accord sur la réforme du Conseil de sécurité interviendra. La Lituanie appuie les propositions faites à cette fin et souhaite que les États Membres intensifient leurs efforts pour engager des négociations sur l'application de ces réformes.

Pour ce qui est de la réforme d'ensemble du système des Nations Unies, toute réforme sera vouée à l'échec s'il n'y a pas de vision claire de ses objectifs et des stratégies pour les atteindre. Une réévaluation lucide de la mission et des mandats est prévue dans le plan à moyen terme des Nations Unies pour 1998-2001. Nous estimons que ce plan constitue une bonne base de débat pour promouvoir l'Organisation des Nations Unies et renforcer sa capacité à relever les nouveaux défis qui se présentent.

La Lituanie qui s'efforce d'apporter sa contribution à la coopération internationale dans le domaine du maintien de la sécurité et de la stabilité, est résolue à continuer d'améliorer les compétences de ses Casques bleus, des inspecteurs de police civile et des observateurs militaires afin qu'ils participent aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies. La Lituanie, en coopération avec l'Estonie, la Lettonie et la Pologne, s'efforce de mettre en place des

unités conjointes de maintien de la paix, exercice qui atteste de son désir de promouvoir la compréhension et la coopération entre les pays.

Les coûts et l'étendue des opérations de maintien de la paix des Nations Unies ont depuis 1990 beaucoup augmenté. L'une des meilleures façons de réduire cette prolifération, et surtout d'éviter les souffrances humaines, est de mettre en oeuvre les nombreuses propositions formulées par le Secrétaire général dans son «Agenda pour la paix», notamment par le règlement des différends avant que la violence n'explode.

Trop souvent l'ONU intervient trop lentement et trop tardivement dans des circonstances très difficiles. Bien qu'il ne dispose pas de ressources suffisantes, on attend du Secrétaire général qu'il maintienne la paix dans des régions où la volonté de la maintenir n'existe pas. Nous estimons que l'accent devrait être mis sur le renforcement de la capacité de prévention du système des Nations Unies. Nous devons aborder de façon pluridimensionnelle le concept de sécurité, nous devons mobiliser le système des Nations Unies pour éviter que les différends existants ne dégénèrent en conflit et nous devons attaquer le problème à sa racine.

La Lituanie se félicite des mesures prises pour renforcer les structures administratives de l'ONU chargées des opérations de maintien de la paix. L'expérience de ces dernières années nous incite à penser qu'il est nécessaire d'explorer des démarches non traditionnelles pour prévenir et résoudre les conflits, notamment la capacité de réponse rapide de l'Organisation. Les besoins dans ce domaine semblent supérieurs à ceux auxquels l'ONU peut répondre et, par conséquent, le partage de la lourde tâche du maintien de la paix avec d'autres organisations régionales est nécessaire pour empêcher l'explosion de graves crises. La tâche complexe du maintien de la paix et de la sécurité ne doit pas incomber uniquement à l'ONU. En Europe, nous avons l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe qui fonctionne sur la base de principes concertés et qui est engagée dans des activités de nature à aider les parties à régler les différends sans recourir au conflit.

La Lituanie estime que toute stratégie tendant à prévenir les conflits armés implique également la poursuite d'objectifs concrets dans le domaine du désarmement, en particulier dans les domaines de la non-prolifération et du contrôle des armes classiques.

Le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires qui est à présent ouvert à la signature peut être considéré comme l'une des décisions historiques de cette décennie.

Aujourd'hui, au nom de la République de la Lituanie, j'ai signé le Traité. Je pense que cet accomplissement concret de l'humanité devrait encourager la communauté internationale à prendre d'autres mesures efficaces en vue du désarmement nucléaire.

Un défi important qui va se poser est la poursuite des efforts de désarmement multilatéral et de non-prolifération. Nous devons trouver un moyen de geler la production et la mise au point des armes de destruction massive. L'adoption d'un traité d'interdiction complète des essais nucléaires devrait donner le ton au processus de désarmement, lequel s'accompagnera de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur interdiction. Nous devons relever de nouveaux défis dans le domaine nucléaire, tels que les fuites nucléaires, la contrebande des matières fissiles, l'échec des systèmes conçus pour mettre en lieu sûr les matières nucléaires et la menace potentielle de terrorisme nucléaire.

En outre, l'utilisation dangereuse et largement répandue des armes classiques sape toutes tentatives de régler pacifiquement les conflits. Il arrive, comme dans le cas des mines terrestres, que les conséquences meurtrières de ces armes perdurent pendant des années, provoquant des souffrances humaines et des dépenses énormes. L'appui grandissant que rallie l'interdiction de la production et du commerce des mines terrestres antipersonnel pourrait permettre de résoudre ce problème.

La paix et le développement sont étroitement liés, et le développement est un processus à plusieurs facettes. La revitalisation de l'ONU dans les domaines économique, social et connexes, et l'interaction de l'ONU avec d'autres institutions multilatérales de développement, y compris les institutions de Bretton Woods et l'Organisation mondiale du commerce devraient être examinées dans le but de mieux structurer l'Organisation pour la mettre en mesure de répondre aux besoins en développement des peuples. Le développement durable doit se fonder sur la démocratie représentative et le respect des droits de l'homme.

La démocratisation doit se développer à l'intérieur d'un État et s'étendre à l'ensemble de la communauté internationale. Le processus de démocratisation est lié à la protection des droits de l'homme. Nous continuerons à appuyer les programmes des Nations Unies dont l'objectif est de promouvoir une culture démocratique et de consolider les démocraties nouvelles ou rétablies.

Les efforts déployés dans le domaine de l'assistance humanitaire se heurtent au problème que pose la nécessité

de répondre aux crises humanitaires dont le nombre et la complexité n'ont fait qu'augmenter. Les programmes des Nations Unies pourraient compléter d'autres mesures déjà mises en place et devraient s'étendre aux domaines où une action collective est nécessaire, comme la reconstruction d'ensemble et le relèvement des régions dévastées par la guerre.

Bien que soient manifestes les mérites du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés pour ce qui est de faciliter la recherche de solutions aux graves problèmes que posent les migrations, il n'en demeure pas moins que certaines tendances sont une source de préoccupation. Il est nécessaire que la communauté internationale adopte dans le cadre de ces politiques de règlement et de prévention une démarche actualisée. La Conférence régionale sur les problèmes des réfugiés, des personnes déplacées, d'autres formes de déplacements involontaires et des rapatriés dans les pays de la Communauté d'États indépendants et les États voisins concernés, qui s'est tenue à Genève en mai 1996, a permis de progresser vers une action menée au niveau régional. Nous espérons que les pays se conformeront au Programme d'action, notamment aux dispositions relatives à l'émigration illégale.

Nous sommes en faveur d'un renforcement des mécanismes de surveillance et de défense des droits de l'homme, en particulier dans les situations de conflit. Lorsque, en dépit de tous les efforts déployés, ces droits sont gravement violés, nous sommes pour un recours judiciaire. C'est pour cette raison que nous appuyons la création d'une cour criminelle internationale qui serait saisie de toutes les violations des droits de l'homme quel que soit le lieu où elles se produisent.

L'un des plus grands problèmes qui entravent les efforts déployés par la communauté internationale en vue d'assurer le développement durable et la démocratie est le crime transnational. Il prend souvent la forme de ventes illicites d'armes et de drogues, de trafic illicite de personnes, de prostitution d'enfants et d'autres formes encore. Aucun pays n'est en mesure de lutter seul contre ces structures criminelles bien organisées et bien financées. Nous pensons que des mesures efficaces contre le blanchiment de l'argent sont le meilleur moyen d'éliminer les fondements économiques du monde criminel.

L'ouverture sur une plus vaste coopération internationale n'a jamais été aussi grande que depuis 1945. Nous devons saisir cette opportunité si nous voulons que la communauté internationale progresse de façon décisive dans ce sens. Une Organisation des Nations Unies réformée et

rationalisée, qui se concentre sur les missions qui lui sont confiées par la Charte, peut faire d'énormes progrès et être en mesure de répondre aux hautes aspirations que nous plaçons aujourd'hui en elle.

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : Je donne à présent la parole à S. E. M. Talbak Nazarov, Ministre des affaires étrangères du Tadjikistan.

M. Nazarov (Tadjikistan) (*interprétation du russe*) : Qu'il me soit tout d'abord permis de féliciter M. Razali Ismail de son élection à la présidence de la cinquante et unième session de l'Assemblée générale. Nous y voyons un hommage rendu par la communauté internationale au rôle croissant que joue la Malaisie sur la scène politique et économique mondiale.

L'entrée, il y a cinq ans, de la République du Tadjikistan aux Nations Unies en tant que Membre à part entière a ouvert un nouveau chapitre de l'histoire des relations de mon pays avec l'Organisation. Cinq ans, c'est bien peu de chose, certes, dans l'histoire, mais pour notre pays, ces années ont été cruciales. Pour le peuple tadjik, dont la vie pendant le dernier millénaire a été faite d'événements tragiques, elles ont été des années de sérieuses épreuves. Si elles nous ont vus établir notre souveraineté, elles ont été aussi l'un des chapitres les plus tragiques de notre histoire contemporaine : la guerre civile. En fait, la question était de savoir si l'un des plus récents États Membres devait continuer d'exister sur la carte du monde.

Le peuple du Tadjikistan a lui-même répondu à la question. Mais le prix historique à payer a été lourd pour le jeune État, qui a fait l'objet d'une agression massive de forces extrémistes conjointes, y compris d'attaques menées depuis les frontières australes de la Communauté d'États indépendants (CEI).

Il est clair aujourd'hui que le conflit imposé au peuple tadjik — une épouvantable tragédie humaine — visait à saper les premiers fondements de l'État, à entraver la croissance économique et les réformes de marché et, partant, le développement indépendant du pays dans la démocratie. L'ampleur du conflit et la mesure dans laquelle les forces venues du territoire d'un État voisin y étaient impliquées ont menacé la paix et la sécurité de tout le continent asiatique. Heureusement, dans cette lutte difficile pour la survie politique, le Tadjikistan n'était pas seul. Les États de la CEI — la Russie essentiellement —, les États d'Asie centrale, les Nations Unies et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe ont appuyé la République et ils continuent de le faire.

Aujourd'hui, le Gouvernement de la République du Tadjikistan fait porter ses efforts sur des tâches qui, une fois menées à bien, permettront de reconstruire les infrastructures économiques et sociales du sud de la République ruinée par la guerre civile; de réintégrer les secteurs régionaux perturbés de l'économie nationale sur une base nouvelle; et de transformer l'économie nationale centralisée dont nous avons hérité en économie de marché moderne.

Ces tâches, difficiles en elles-mêmes, sont rendues encore plus complexes par le manque chronique de ressources financières propres. Grâce aux États donateurs, aux institutions spécialisées des Nations Unies et aux autres organisations régionales et internationales, le Tadjikistan bénéficie toujours d'un appui humanitaire. Mais le volume total de l'assistance est insuffisant et la situation économique dans le pays demeure très complexe.

Nous notons avec satisfaction que, dans ces conditions, les institutions financières internationales qui font autorité comprennent nos besoins croissants. Grâce à cela, le Gouvernement du Tadjikistan, appuyé par la Banque mondiale et le Fonds monétaire international, s'efforce d'accélérer les réformes, de mettre en place dans le pays une économie de marché et d'intégrer l'économie nationale dans le système économique et commercial mondial.

C'est ainsi que se crée peu à peu dans le pays une base solide de développement progressif et durable. Aussi le Gouvernement du Tadjikistan souhaite-t-il tout particulièrement que l'Assemblée générale prenne, à la présente session, des décisions à propos de l'assistance aux pays à économie en transition, conformément aux dispositions pertinentes de l'Agenda pour le développement. Nous espérons en outre que les décisions de la dernière session spéciale de la Commission du développement social seront pleinement mises en oeuvre.

Comme l'Assemblée le sait, la Commission a insisté une fois encore sur la nécessité, pour les organisations financières des Nations Unies, de mobiliser les ressources en faveur des pays en développement dans leurs efforts pour mettre en oeuvre la Déclaration de Copenhague sur le développement social et le Programme d'action du Sommet mondial pour le développement social. Cette importante Déclaration revêt une signification toute particulière à la veille de la première Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (1997-2006).

Outre que la stabilisation de l'économie tadjike est la clef pour répondre aux besoins économiques et sociaux pressants de notre peuple, nul doute qu'elle permettra de

promouvoir le processus de conciliation nationale et de consolidation sociale et de créer des institutions démocratiques solides et saines dans tout le pays.

État postsocialiste au tout début de sa renaissance démocratique, la République du Tadjikistan apprécie énormément l'expérience internationale qu'elle a accumulée aux Nations Unies. Cette expérience aide les gouvernements à développer et à renforcer les démocraties nouvelles. Fort de cette riche expérience internationale, mon gouvernement prend résolument d'importantes mesures constitutionnelles pour créer une société ouverte. Fermement décidé à poursuivre sur la voie du développement démocratique tracée par M. Emomali Rakhmonov, Président de la République du Tadjikistan, le Gouvernement tadjik encourage la participation des masses au processus de réforme sociale, politique et économique par le biais de référendums, d'élections nationales aux organes représentatifs, de rénovation du système judiciaire et de toutes les incitations possibles à l'ouverture.

L'adoption du traité de réconciliation nationale au Tadjikistan, dont le Président et les organisations sociales du pays ont pris l'initiative, a été une importante mesure de démocratisation de la société. Le traité a été signé par les dirigeants de la majorité absolue des partis politiques, des mouvements publics, des associations nationales et des communautés religieuses. Pour nous, c'est un document de base universel de réconciliation nationale qui détermine les perspectives de formation d'un État capable de garantir une participation égale et sur un pied d'égalité de toutes les forces politiques et régionales à la vie publique nationale.

Le peuple tadjik a délibérément choisi les réformes démocratiques et il n'y renoncera pas de son plein gré. Toutefois, la voie qu'il a choisie est semée d'embûches. Mon gouvernement est bien décidé à surmonter tous les obstacles pour réaliser notre principal objectif : la mise en place d'une société civile.

L'un des principaux problèmes qui empêchent l'édification d'une nouvelle société, c'est une petite guerre non déclarée aux confins sud-est du Tadjikistan et sur la frontière tadjiko-afghane, qui a été imposée au peuple tadjik par le mouvement d'opposition du renouveau islamique du Tadjikistan. L'intransigeance de l'aile armée de l'opposition accroît la tension dans le pays en torpillant les accords conclus lors des pourparlers intertadjiks. Par ses violations flagrantes et répétées du secteur tadjiko-afghan des frontières australes de la CEI, elle provoque le malheur et les souffrances de la population civile et cause d'irréparables dommages à la faune unique de la région du Pamir.

Les dirigeants tadjiks estiment que la voie conduisant à la paix dans le pays passe par la poursuite du dialogue et du règlement des différends existants grâce à la légitimité constitutionnelle et par les seuls moyens politiques. La République du Tadjikistan apprécie sincèrement la médiation humanitaire active des Nations Unies, qui s'efforcent de trouver le moyen de résoudre le conflit par des moyens pacifiques. Mon gouvernement apprécie en particulier au plus haut point les efforts personnels faits par le Secrétaire général, M. Boutros Boutros-Ghali, son Représentant spécial, M. Gerd Merrem, et la Mission d'observation des Nations Unies au Tadjikistan, pour régler le conflit.

Nous sommes reconnaissants aux autres organisations internationales et aux États qui participent aux pourparlers en qualité d'observateurs de leur précieuse contribution au processus de paix.

Je voudrais tout particulièrement souligner le rôle constructif joué par la Fédération de Russie. Elle nous a apporté une assistance utile et considérable pour protéger les frontières du Tadjikistan et assurer la sécurité en général. Nous considérons cette assistance comme une mesure stratégique destinée à empêcher la violation de la frontière australe de la partie tadjike de la CEI. Cette tâche est réalisée par les patrouilles d'un groupe de gardes frontière russes au Tadjikistan, constituées pour la plupart de jeunes Tadjiks, et par les forces collectives de maintien de la paix avec la participation de l'Ouzbékistan, du Kazakhstan et du Kirghizistan.

Il est utile de rappeler que les dirigeants du Tadjikistan et des États dont les contingents militaires font partie des forces collectives de maintien de la paix de la CEI ont demandé à maintes reprises que ces forces jouissent du statut d'opération de maintien de la paix des Nations Unies. Je crois que cette demande n'est pas moins urgente aujourd'hui.

Nous sommes pleinement conscients du fait qu'un dialogue efficace dépend uniquement de la volonté dont fera preuve la partie opposée pour aboutir à un éventuel compromis. Le Gouvernement du Tadjikistan a montré à maintes reprises sa bonne volonté en essayant, chaque fois que cela a été nécessaire, de rencontrer l'autre partie et de donner un souffle nouveau au processus de négociation. Nous ne nous lasserons pas de marcher sur cette voie, la seule menant à la paix. En même temps, nous estimons que les demandes de l'opposition concernant l'égalité du partage des pouvoirs et, particulièrement, le démantèlement des organes d'État existants, comme condition à la réconcilia-

tion nationale sont irréalistes et sont présentées de propos délibéré pour conduire à une impasse.

Le Gouvernement du Tadjikistan est pleinement déterminé à terminer ce qu'il a commencé et à trouver une formule mutuellement acceptable pour instaurer la paix civile dans le pays. Et si l'opposition adopte une attitude aussi constructive et suit strictement les accords de cessez-le-feu de Téhéran, on peut espérer que les accords d'Ashgabat conduiront à des résultats politiques réels et à l'instauration d'une paix attendue de longue date par le Tadjikistan. Une illustration manifeste à cet égard est l'accord conclu le 16 septembre dernier entre la Commission gouvernementale et les commandants de l'opposition, et qui a conduit à la paix, même si elle est fragile, sur cette terre éprouvée.

Les efforts que font mon gouvernement pour réaliser la paix seraient encore plus fructueux s'ils ne se heurtaient pas aux tensions qui persistent dans l'Afghanistan voisin, où la situation constitue une tragédie humanitaire d'une ampleur véritablement mondiale. Nous souhaiterions que les États Membres des Nations Unies recherchent de nouveaux moyens de régler le conflit en Afghanistan. Ce n'est pas seulement notre voisin géographique, mais c'est aussi un pays que des liens historiques et spirituels séculaires unissent au Tadjikistan. Tout en exprimant notre grave préoccupation au sujet des derniers événements survenus en Afghanistan, nous appuyons les mesures prises par le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale dans le dessein de promouvoir un règlement pacifique du conflit afghan.

La République du Tadjikistan, pour sa part, est prête à conjuguer ses forces avec d'autres membres de la communauté internationale et à apporter sa contribution à ce processus constructif, qui pourrait avoir une influence favorable et aider à stabiliser la situation le long de la frontière tadjiko-afghane.

Du haut de cette tribune, je ne peux qu'exprimer ma gratitude au Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) pour sa participation efficace et fructueuse au règlement d'un problème humanitaire, celui de nos réfugiés qui se trouvent en Afghanistan à la suite de la guerre civile. L'opération du HCR au Tadjikistan qui a duré trois ans a été couronnée de succès. Dans ce laps de temps relativement court, avec l'assistance du HCR dans la recherche d'un règlement complet de la question, la plupart des réfugiés tadjiks sont rentrés dans leurs foyers. Avec l'appui du HCR, le Gouvernement du Tadjikistan a restauré 18 000 maisons destinées aux réfugiés qui sont de retour. Des

programmes pour encourager le développement des petites entreprises sont mis en oeuvre, en coopération avec le Programme des Nations Unies pour le développement, dans le but de promouvoir les conditions sociales et économiques de nature à aider les rapatriés à s'adapter progressivement.

L'Organisation des Nations Unies pour l'enfance et l'Organisation mondiale de la santé ont apporté une grande et incommensurable contribution à la santé et à la prévention des maladies des femmes et des enfants au Tadjikistan.

En même temps, nous ne pouvons qu'être inquiets au sujet des milliers de réfugiés tadjiks qui restent encore en Afghanistan. Le retour dans leur pays est freiné par l'opposition armée, qui lie leur retour au règlement de questions politiques qui n'ont rien à voir avec cette mesure purement humanitaire. Nous espérons qu'avec l'assistance de la communauté internationale et l'appui des États concernés, il sera possible de trouver rapidement une solution définitive à cet important problème.

À cet égard, je voudrais exprimer notre appui aux décisions prises par la Conférence régionale sur les problèmes des réfugiés, des personnes déplacées, d'autres formes de déplacements involontaires et des rapatriés dans les pays de la Communauté d'États indépendants et les États voisins concernés, qui a eu lieu à Genève au mois de mai dernier. Il est très important que les décisions prises par l'Assemblée générale à cette session servent à appuyer le programme d'action adoptée à la Conférence de Genève.

Nous sommes également inquiets de constater que les bases d'entraînement militaire des combattants appartenant à l'opposition armée tadjike continuent d'opérer sans entrave sur le territoire de l'État islamique d'Afghanistan, pays qui a lui-même été victime d'une guerre civile ayant duré près de deux décennies.

Des attaques sont perpétrées dans ce pays à partir de l'autre côté de la frontière, après avoir été mûrement planifiées et la terreur et la violence qui en découlent font de nouvelles victimes, y compris dans la population civile. Ce ne sont pas seulement des combattants armés qui traversent la frontière tadjiko-afghane. Au-delà du Pyandzh, la drogue se fabrique sans aucun contrôle et le trafic des drogues et leur vente à d'autres pays, voire à d'autres continents, sont en progression.

Les éléments et les groupes criminels de certaines régions de l'Afghanistan font circuler illégalement des armes, compromettant ainsi la sécurité de l'État du Tadjikistan.

Tout le monde sait que les terroristes ont toujours recouru au commerce de la drogue et à la vente illégale d'armes. Comme d'autres États, nous sommes particulièrement alarmés des relations étroites qui existent entre certaines organisations terroristes et le commerce illégal de drogues.

La toxicomanie a longtemps été une des plus terribles plaies sociales de la terre. Au Tadjikistan, qui est devenu l'un des points chauds du monde en termes de distribution de drogues provenant de l'extérieur du pays, nous ne sommes que trop conscients du danger que représentent l'abus et le trafic illégal des drogues pour la vie, la santé, la dignité et la prospérité économique des populations, ainsi que pour la stabilité politique d'un État.

Les conséquences des ces actes criminels se font sentir non seulement au Tadjikistan ou dans la CEI, mais également au-delà des frontières de la CEI. Tout cela constitue une véritable menace pour la paix et la stabilité dans toute la région de l'Asie centrale et du sud, y compris l'Afghanistan.

Le Gouvernement du Tadjikistan exprime sa grande préoccupation face à l'escalade des activités terroristes dans le monde. Nous avons besoin d'un front uni pour ralentir cette vague de terreur destructrice et intensifier la lutte conjointe pour empêcher le terrorisme d'émerger sous toutes ses formes. Il est particulièrement nécessaire de créer un rempart contre les tentatives des terroristes d'accéder aux armes de destruction massive.

Tout en condamnant inconditionnellement toutes les manifestations du terrorisme, le Gouvernement du Tadjikistan estime que le temps est venu de transformer la coopération antiterroriste sous l'égide des Nations Unies en un acte concret. À cet égard, il est indispensable d'utiliser pleinement les ressources des organisations régionales.

En 50 ans d'existence, l'ONU a fait la preuve de sa viabilité, mais elle a aussi, cependant, atteint le stade où des changements sont indispensables à apporter à sa structure et à son fonctionnement. Nous croyons que dans le contexte instable et transitoire que nous connaissons aujourd'hui, l'ONU devrait être appelée à jouer un rôle de plus en plus grand.

À notre avis, il est important de procéder aux réformes de façon pragmatique, de se concentrer sur les questions proches d'un règlement et de maintenir un équilibre approprié entre les innovations et les mécanismes qui se sont révélés efficaces. L'essentiel est de renforcer la coordination

au sein de l'ONU, de faire porter nos efforts sur des priorités telles que le maintien de la paix, les crises humanitaires, les droits de l'homme, le développement durable et l'appui aux États aux économies de transition, et de surveiller strictement l'utilisation des ressources limitées disponibles.

Le Gouvernement du Tadjikistan estime que l'élément central de la réforme générale de l'ONU est la question d'un nouveau renforcement du rôle du Conseil de sécurité en tant que l'instrument le plus important de maintien et de renforcement de la paix et de la sécurité internationales. Nous pensons également que l'élargissement et le renouveau du Conseil doivent s'effectuer en tenant compte des critères fixés par la Charte s'agissant de la composition du Conseil et du statut actuel de ses membres permanents.

Nous pensons que le Conseil devrait être plus représentatif, par l'adjonction non seulement de certains candidats issus de puissances industrialisées telles que l'Allemagne et le Japon, mais aussi de représentants issus de pays asiatiques, africains et latino-américains. À cet égard, la proposition de la délégation italienne est très intéressante.

Pendant l'automne 1995, au moment de quitter le Siège de l'ONU à New York, les dirigeants de la communauté des États ont à nouveau réaffirmé la détermination de leurs gouvernements à s'employer à la réalisation de leurs idéaux communs de paix et de développement, de justice et d'égalité souveraine et de respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales, y compris le droit au développement. À l'époque, nous avons adopté une Déclaration historique qui était un engagement à l'égard des générations présentes et futures de la planète à conjuguer nos efforts pour prévenir une résurgence de guerres froides ou chaudes et de conflits à petite ou grande échelle dans notre monde.

C'est pourquoi un grand travail d'imagination nous attend pour le bien de l'humanité toute entière et pour l'avenir de notre planète Terre.

Le Président assume à nouveau la présidence.

Programme de travail

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je tiens à annoncer un changement dans le programme de travail de l'Assemblée générale, contenu dans le document A/INF/51/3.

Le point 22 de l'ordre du jour, intitulé «Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation des États américains»; le point 25 de l'ordre du jour, intitulé

«Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Communauté des Caraïbes»; et le point 28 de l'ordre du jour, intitulé «Congrès universel sur la question du canal de Panama», sont autant de questions que l'Assemblée abordera dans l'après-midi du mardi 24 octobre 1996 et non plus dans la matinée du mercredi 23 octobre, comme cela était prévu à l'origine.

Je rappelle également aux Membres que le Bureau se réunira demain, mardi 8 octobre 1996, à 9 h 15, dans la salle de conférence 3, pour examiner une demande d'inscription à l'ordre du jour d'un nouveau point intitulé «Octroi du statut d'observateur à l'Autorité internationale des fonds marins», qui a été publiée sous la cote A/51/231.

La séance est levée à 12 h 55.